

ISRAËL

Les militants de la Flottille bientôt expulsés

P. 15

JEUDI 12 JUIN 2025 | N° 24211 | 2,90 € | www.humanite.fr

L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

La proposition de loi du nom de l'économiste de la fiscalité vise à instaurer un prélèvement de 2 % sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros. P. 2

TAXE ZUCMAN

AIDONS LES MILLIARDAIRES À RUISSELER

REACH/HUMANITÉ

Transports : une bombe à retardement à 200 milliards

Après des années de sous-investissement, les réseaux français sont rattrapés par le vieillissement des infrastructures. La conférence de financement se réunit ce jeudi à Bercy. P. 10

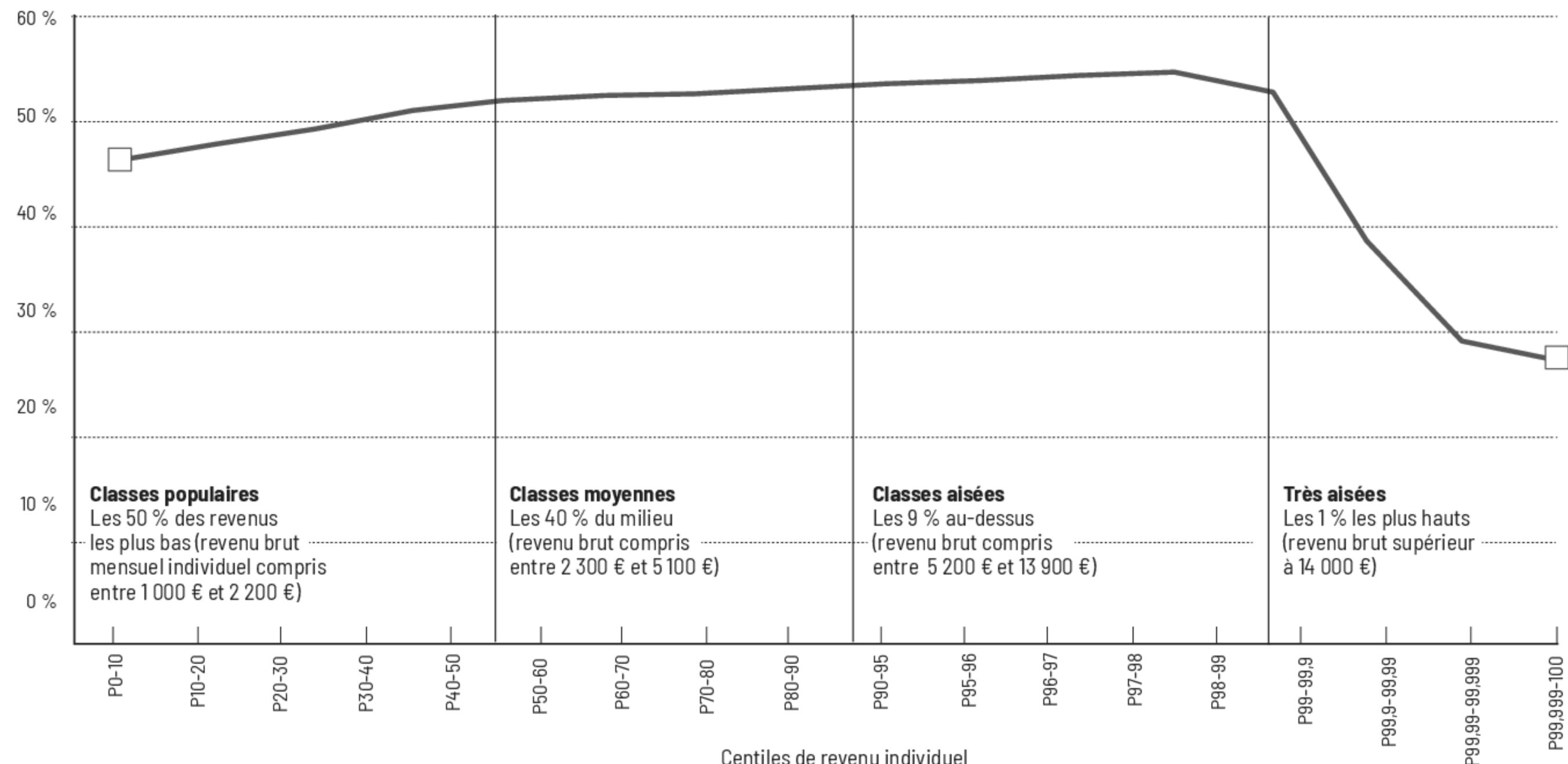


« Pas de solution miracle » contre les violences scolaires

Sceptique quant aux mesures annoncées après le meurtre de Nogent, le sociologue Éric Debarbieux invite à considérer la santé mentale des jeunes comme un enjeu social. P. 6

UN SYSTÈME FISCAL FAIBLEMENT PROGRESSIF, OU FRANCHEMENT RÉGRESSIF

Taux d'imposition moyen en % du revenu avant impôts, par tranche de revenu en France



SOURCE : ZUCMAN 2024

INFOGRAPHIE L'HUMANITÉ

Une taxe pour mettre fin à l'impunité fiscale des ultra-riches

REDISTRIBUTION

La proposition de loi dite de « taxe Zucman » arrive ce jeudi au Sénat. Elle vise à instaurer un prélèvement de 2 % sur les 1800 foyers fiscaux qui, en France, possèdent un patrimoine supérieur à 100 millions d'euros.

S'attaquer à une injustice fiscale, tout en augmentant les recettes budgétaires, c'est la double ambition de la proposition de loi (PPL) « instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultra-riches » qu'examine, ce jeudi 12 juin, le Sénat. Appelée « taxe Zucman », du nom de l'économiste dont les travaux ont largement inspiré ce texte législatif, cette contribution pourrait rapporter entre 15 et 25 milliards d'euros par an au budget de l'État.

En février, cette PPL portée par le groupe écologiste avait été très largement adoptée par l'Assemblée nationale. « 77 % des Français sont pour le retour d'une imposition sur la fortune, donc le bloc central et la droite étaient absents pour ne pas avoir à voter contre », raconte Éva Sas, corapportrice du texte avec Clémentine Autain. « J'espère que les sénateurs auront conscience qu'on ne peut pas demander

40 milliards d'euros supplémentaires aux Français sans mettre à contribution les plus riches », insiste la députée écologiste, pour qui il en va « de la cohésion nationale ». Ce jeudi matin, les associations Attac, Oxfam France et 350.org se mobilisent devant le palais du Luxembourg et remettent aux sénateurs une pétition signée par 50 000 citoyens en faveur de cette mesure.

Des fortunes sous-imposées

Le constat dressé notamment par les économistes Gabriel Zucman et Thomas Piketty depuis 2018 dans l'imposant « Rapport sur les inégalités mondiales » est implacable : ces dernières explosent. Ainsi, selon Oxfam, depuis 2020 et malgré la pandémie, la fortune des milliardaires de France a bondi de 58 %. Leur patrimoine augmente même bien plus vite que la croissance du capital. Et s'ils captent toujours plus de richesses, c'est que la fiscalité devient dégressive, passé un certain niveau de revenu. Alors que

DÉCRYPTAGE

TAXER LES RICHES LULA EN POINTE AU G20

À l'été 2024, Lula, alors président du G20, a invité l'économiste Gabriel Zucman à préciser les contours de sa taxe devant les chefs d'État réunis : un impôt de 2 % sur la fortune des 3 000 milliardaires dans le monde rapporterait 250 milliards de dollars par an. « En haut de la pyramide, les systèmes fiscaux ne sont plus progressifs, mais régressifs », a alors insisté le président brésilien, pointant le fait qu'il s'agissait désormais d'une injustice.

mondiale. Par exemple, Zucman a calculé qu'aux États-Unis le top 400 des milliardaires (les 0,0025 % les plus riches) possède plus de 4 % de la richesse totale du pays et l'équivalent de 20 % du PIB. Ces proportions ont été multipliées par dix en quarante ans. Lula a aussi inscrit la fiscalité des ultra-riches à l'agenda de son Parlement, puisque, au Brésil, les 1 % les plus riches possèdent plus du tiers de la richesse totale nationale.

l'ensemble des Français paie, tous prélèvements obligatoires confondus (TVA, cotisations, fiscalité directe...), environ 50 % d'impôts, cette proportion tombe à 27 % environ chez les ultra-riches, selon une étude de l'Institut des politiques publiques de 2023. « Cette taxe vise juste à s'assurer que les milliardaires ne paient pas presque deux fois moins d'impôts que leur chauffeur », aime à rappeler Gabriel Zucman.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le stipule dans son article 13 : la contribution publique doit être également répartie entre tous les citoyens, à raison de leurs facultés contributives. L'impôt tel qu'il est conçu aujourd'hui se concentre sur les revenus, principalement du travail, perçus par un foyer fiscal.

Chez les ultra-riches, la fortune est détenue dans des holdings, souvent familiales, sous la forme d'actions et autres actifs financiers. Quand les cours augmentent ou que des dividendes sont versés, ils restent dans la holding, où ils ne sont pas considérés comme des revenus. Donc pas taxés. « Les dividendes remontés d'une société à l'autre ne peuvent pas être taxés, car le droit européen considère qu'ils ont déjà été soumis à l'impôt sur les sociétés. C'est une faille qu'exploitent les plus riches », explique Éva Sas.

« Cela permet par exemple à des milliardaires de financer leur train de vie avec des prêts bancaires, donc toujours sans revenu, juste avec les garanties permises par leur patrimoine financier, c'est l'une des nombreuses techniques que permettent les holdings pour échapper à l'impôt », pointe, de son côté, Layla Yakoub, responsable de plaidoyer justice fiscale et inégalités chez Oxfam. Éva Sas ajoute : « On observe aussi que des produits de luxe comme des jets privés sont déclarés comme biens professionnels alors qu'ils sont utilisés à des fins personnelles. C'est encore un moyen d'échapper à l'impôt et il n'y a pas d'investigation en ce sens. »

Tout cela fait qu'en 2016, le revenu fiscal de référence moyen (donc imposable) des 0,002 % Français les plus riches se montait à 26,8 millions d'euros, quand leurs revenus économiques (biens professionnels inclus) culminaient à 635 millions, selon l'Institut des politiques publiques. Leur contribution se résumait principalement à de l'impôt sur les sociétés. La situation est probablement bien pire aujourd'hui, puisque depuis 2017, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes de France a plus que doublé. Et les cadeaux fiscaux offerts sous le quinquennat Macron n'ont fait qu'accélérer les choses : fin de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), flat tax sur les revenus du capital, baisse de l'impôt sur les sociétés...

Une assiette élargie

Cette taxe Zucman ne cible que les foyers fiscaux français qui détiennent plus de 100 millions d'euros de patrimoine. C'est un impôt plancher. Cela veut dire qu'il concerne

les ultra-riches qui ne se seraient pas acquittés de l'équivalent de 2 % de leur patrimoine net, via les autres prélèvements : impôt sur la fortune immobilière (IFI), impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR).

Chez les économistes, le principe de l'impôt plancher fait consensus comme moyen efficace pour court-circuiter les mécanismes d'optimisation fiscale. Cette taxe préleverait ainsi la différence entre les impôts déjà payés et les 2 % du patrimoine net. « À ce niveau, elle permettrait de freiner la dégressivité de l'impôt chez les très riches, tandis qu'à 3 %, elle aurait permis de remettre un peu de progressivité », remarque Cécile Duflot, présidente d'Oxfam France. L'idée est aussi de se prémunir de tout risque de double imposition, qui justifierait une censure du Conseil constitutionnel.

L'autre grande nouveauté de cette taxe Zucman réside dans son assiette qui inclut les biens professionnels. Selon le comité de la réforme de la fiscalité du capital, ces biens représentent au moins 66 % du patrimoine des 380 foyers les plus riches. Or, ils ne sont pas imposés par l'IFI et ne l'étaient pas non plus par l'ISF.

Problème : dresser un tableau précis du patrimoine des ultra-riches peut se révéler complexe. Les classements proposés par *Challenges* ou *Forbes* se fondent sur des estimations basées sur des données publiques des propriétaires de parts dans les entreprises (donc ne comptabilisent pas les propriétés immobilières, les œuvres d'art...), mais se révèlent plus fiables que l'enquête patrimoniale de l'Insee qui prend en compte du déclaratif. La suppression de l'ISF a, de son côté, entraîné la disparition de la déclaration des patrimoines mobiliers des contribuables les plus fortunés. Voilà pourquoi Éva Sas a inscrit dans sa PPL « l'établissement d'une base de données

précise du patrimoine des foyers fiscaux des plus fortunés, un accès élargi à ces données fiscales et un renforcement de la coopération entre les équipes de la DGFIP (finances publiques) et les instituts de recherche ».

À droite, la faiblesse des objections

Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics, a qualifié la taxe Zucman de « *confiscatoire et inefficace* ». De quoi faire sourire Cécile Duflot : « Si on lui enlevait 99 % de sa fortune, Bernard Arnault resterait tout de même milliardaire. Alors, lui prendre 2 %... » Pour le Français le plus riche, ces 2 % représenteraient l'équivalent de la perte d'une petite baisse des cours de Bourse de LVMH. « Ces dix dernières années, les grandes fortunes ont atteint des niveaux tels d'accumulation d'argent que leur prélever quelques milliards ne changerait rien à leur niveau de vie », souligne Layla Yakoub.

Reste que la PPL prévoit que la mesure ne s'applique plus si le patrimoine passe sous les 100 millions d'euros. « Et le Conseil constitutionnel a statué sur le fait que le législateur était fondé à prendre des mesures pour faire obstacle au contournement de l'impôt, rappelle Éva Sas. C'est exactement ce que propose cette loi. »

Le texte intègre aussi une mesure pour limiter l'exil fiscal, même si toutes les études démontrent que cette menace est souvent brandie, mais rarement suivie d'effet. En cas de changement de résidence fiscale, le foyer resterait néanmoins soumis à la taxe pendant cinq ans. De quoi dissuader les plus réfractaires. Cet impôt est de toute façon voué à s'étendre dans de nombreux pays, au moins en Europe.

Ce jeudi, le vote des sénateurs sera aussi scruté par leurs électeurs : les élus départementaux et municipaux français, qui ont tous vu leurs budgets sacrifiés sur l'austérité. ■

PIERRIC MARISSAL, AVEC HÉLÈNE MAY



ÉDITORIAL

PAR CATHY DOS SANTOS

De la justice dans un océan d'austérité

La minorité présidentielle en service commandé des ultra-riches est en émoi. Le 20 février déjà, lors du vote sur la « taxe Zucman » à l'Assemblée nationale, la ministre des Comptes publics – celle-là même qui projette de couper plus d'un milliard d'euros dans les agences de l'État – a poussé des cris d'orfraie contre la proposition de loi du groupe Écologiste et social visant à instaurer une taxation de 2 % sur les patrimoines excédant 100 millions d'euros. « *Confiscatoire et inefficace* », a-t-elle cinglé. Mieux, dans un registre menaçant digne du milliardaire Bernard Arnault contraint de s'expliquer devant une commission parlementaire sur les aides publiques versées aux entreprises, Amélie de Montchalin prédisait que la nouvelle mesure « *ferait immédiatement partir les milliers de foyers et avec eux les capitaux à*

l'étranger ». En somme, le chantage pour justifier l'évitement fiscal d'une poignée de nantis au détriment de l'intérêt général. **Le ruisseaulement d'Emmanuel Macron est une fourberie** qui semble s'inspirer des mots de l'écrivain Alphonse Allais : « *Il faut prendre l'argent là où il se trouve : chez les pauvres. D'accord, ils n'en ont pas beaucoup, mais ils sont si nombreux !* » Les travaux des économistes qui se sont penchés sur les grandes fortunes et l'optimisation fiscale sont sans équivoque : plus on est riche, moins on paye d'impôt. Le phénomène est mondial, et particulièrement vrai en France. **Le président de la République et ancien banquier de Rothschild** s'est

montré très généreux avec ses amis. Depuis son accession au pouvoir en 2017, le montant des exemptions fiscales s'est élevé à 62 milliards d'euros. La « taxe Zucman », discutée ce jeudi au Sénat et présentée par ses détracteurs comme un péril rouge, concerne 4 000 contribuables, soit les 0,01 % les plus riches. Le montant de la taxation, dont la finalité pourrait enfin introduire de la justice sociale dans un océan d'austérité, paraît même dérisoire au regard de la richesse des 500 premières fortunes françaises, qui ont vu, cette dernière décennie, leur pactole exploser de 200 à 1 200 milliards d'euros grâce aux exonérations et autres cadeaux fiscaux. ■

Plus on est riche, moins on paye d'impôt. Le phénomène est mondial, et particulièrement vrai en France.

En matière de transmission de patrimoine aussi, les super-riches pratiquent l'évitement. Parmi les nombreuses niches fiscales disponibles pour limiter leur contribution au budget de l'État et garantir la fortune de leur progéniture, le pacte Dutreil est de plus en plus prisé. Destiné à l'origine à garantir la pérennité de l'appareil productif et son maintien entre des mains françaises, le dispositif permet, sous certaines conditions, d'exonérer d'impôts 75 % de la valeur d'un bien professionnel. Mais, dans la réalité, « *on pourrait considérer que le pacte Dutreil est largement détourné de son objet et utilisé principalement à des fins d'optimisation fiscale* », écrivaient déjà fin 2023 les députés Jean-Paul Mattei (les Démocrates) et Nicolas Sansu (Parti communiste) dans leur rapport sur la fiscalité du patrimoine.

LES ABUS SONT LÉGION

La formule est une litote, tant les abus sont légion. Premier problème, « *la définition d'un bien professionnel est très large et permet d'y faire entrer tout un tas de choses* », explique Layla Abdelké Yakoub, responsable justice fiscale et inégalités de l'association Oxfam. Peuvent ainsi bénéficier de l'abattement de 75 % des propriétés familiales passées en société civile immobilière (SCI), n'importe quel bien inclus dans une holding, y compris des œuvres d'art et actions même d'entreprises étrangères, sans limite de montant.

Le pacte Dutreil peut de plus être combiné avec tout un tas d'autres avantages fiscaux. Résultat, la taxe sur un bien

transmis dans ce cadre peut se limiter à 5 %, loin des 45 % appliqués en principe au-dessus de 1,8 million d'euros. Ce cumul des exemptions fiscales concerne surtout les donations avant décès, qui par suite représentent plus de 90 % des pactes signés. « *Grâce à ça, Bernard Arnault peut céder 100 millions d'euros de ses parts à ses enfants et ne payer des droits de succession que sur cinq millions* », résume Nicolas Sansu, auteur d'une proposition de loi (PPL) pour recadrer le pacte Dutreil sur sa fonction initiale.

Cerise sur le gâteau, « *quand les bénéficiaires d'actions dans le cadre d'un pacte*

Dutreilles revendent, la taxe sur la plus-value ne s'appliquera pas aux 75 % qui ont bénéficié de l'abattement, mais seulement sur les 25 % restants », tempête le député PCF. D'autant plus scandaleux que la durée durant laquelle ils sont obligés de garder ces titres est passée de seize ans à quatre ans.

Signe que le dispositif, dont personne ne conteste l'utilité dans son principe, est devenu avant tout une arme pour échapper à l'impôt : il est trois fois plus utilisé aujourd'hui qu'en 2015. Surtout, son usage se concentre sur les plus fortunés, dont le patrimoine est le plus constitué de biens professionnels. « *Environ 40 % du total*

concerne des pactes d'une valeur supérieure à 60 millions d'euros », indiquait, fin 2021, une étude du Conseil d'analyse économique (CAE) basée sur des chiffres de 2016.

UN COÛT IMPOSSIBLE À CHIFFRER

Cet usage détourné du pacte Dutreil a un coût budgétaire. Mais il est impossible à chiffrer. « *Pour les successions et les donations, rien n'est informatisé. Tout est sur papier. Difficile de ne pas y voir une volonté politique de ne pas savoir* », dénonce Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam. Pendant dix ans, la direction générale des finances publiques a assuré avec constance que le pacte Dutreil représentait 500 millions de manque à gagner alors que leur nombre explosait. En 2021, le CAE avait d'ailleurs avancé un montant situé entre 1 milliard et 2 milliards d'euros.

La volonté de réformer le pacte Dutreil rencontre de fortes résistances. En débattant de sa PPL le 6 juin dernier à l'Assemblée, Nicolas Sansu s'est heurté à une levée de boucliers allant du centre à l'extrême droite. « *Nous sommes très attentifs à toutes les menaces qui planent sur le pacte Dutreil* », avait d'ailleurs prévenu, la veille, le président du Medef, Patrick Martin. L'idée n'est pourtant pas de tout changer. « *Ils expliquent tous que nous allons mettre le petit boulanger en péril. Pas du tout. Nous n'avons jamais remis en cause le dispositif. On veut juste s'attaquer aux mécanismes d'optimisation qui, derrière l'image du petit, profitent surtout aux gros* », réplique Nicolas Sansu.

Reste que derrière ce front uni, le vernis craque. « *C'est un signe qu'on en parle de plus en plus. Des milliers d'euros sont en jeu et pourtant, ce sont des sujets qui ont longtemps été tabous* », souligne Layla Abdelké Yakoub, dont l'organisation a longtemps prêché dans le désert sur ces questions de justice fiscale. Le député communiste constate aussi ce changement : « *Il devient difficile pour la droite et le gouvernement de justifier que les milliardaires doivent gagner encore plus.* » ■

HÉLÈNE MAY



Le député PCF Nicolas Sansu a présenté le 6 juin une proposition de loi pour recadrer le pacte Dutreil sur sa fonction initiale.

«Mettre l'école sous le signe de la compétitivité, c'est inciter à la corruption, qui est la morale des affaires.»

Raoul Vaneigem

L'HOMME DU JOUR



Pep Guardiola

Honoré par l'université de Manchester, qui lui a décerné, lundi, un doctorat, Pep Guardiola a profité de cette tribune pour s'indigner de la guerre à Gaza et de la situation humanitaire catastrophique. « Ce que nous voyons à Gaza est tellement douloureux, ça me fait mal dans tout le corps. Que l'on soit clair, ce n'est pas une question d'idéologie. Il ne s'agit pas de dire "j'ai raison" ou "tu as tort". C'est simplement l'amour de la vie, l'attention portée à son voisin », a souligné l'illustre entraîneur espagnol de Manchester City. « Désolé, mais quand je vois tous les matins les enfants de Gaza depuis le début de ce cauchemar, je vois mes propres enfants », a poursuivi le technicien catalan. Et de conclure : « Il s'agit d'être présent, de refuser de se taire ou de rester immobile quand ça compte le plus. » ■

NICOLAS GUILLEMIN

COUP DE PROJECTEUR

Le plastique, c'est problématique

95 pays, dont la France, ont signé le « Nice wake up call for an ambitious plastics treaty », à l'occasion de la conférence des Nations unies sur l'océan, le 10 juin, à Nice (Alpes-Maritimes). L'enjeu est de peser sur les négociations du traité mondial pour mettre fin à la pollution plastique, qui reprendront en août à Genève. Elles avaient achoppé en 2024, les pays producteurs de pétrole refusant d'y inclure la production – qui représente 460 millions de tonnes par an et devrait tripler d'ici à 2060, si rien n'est fait. La coalition plaide pour un traité ambitieux, avec un objectif mondial de réduction de la production et de la consommation, et des obligations juridiquement contraignantes pour éliminer progressivement les substances les plus problématiques. Un impératif environnemental et sanitaire.

L'œil de Jul

VAGUE DE RAFFLES AUX ÉTATS-UNIS



LA BONNE NOUVELLE Les Ccas mettent en échec l'amendement les visant

Les 15 000 centres communaux d'action sociale (Ccas) regroupés derrière leur représentant (l'Unccas) ont suffisamment tiré la sonnette d'alarme, y compris dans ces colonnes (édition du mardi 10 juin), pour que le gouvernement retire in extremis un amendement qui ne visait rien de moins que l'existence de ces organismes piliers de la solidarité locale. « Cette orientation s'inscrivait dans le cadre du "Roquelaure de la simplification" et de la proposition du gouvernement visant à rendre facultatifs les Ccas, qui devait

faire l'objet d'un amendement au Sénat », rappelle l'Unccas. Cette mesure visait en effet à permettre aux préfets de rendre facultative l'existence de ces Ccas, jusqu'alors obligatoires dans les municipalités de plus de 1500 habitants. L'intervention des centres et de leurs agents « a permis de souligner avec force les dangers, l'incohérence et le flou d'une telle réforme ». Les Ccas vont donc continuer de venir en aide aux habitants les plus précarisés et isolés. ■

STÉPHANE GUÉRARD

L'ACTUALITÉ SUR L'HUMANITÉ.FR

Brésil Entretien avec Luciana Santos, ministre brésilienne des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation. De passage à Nice pour participer à la conférence des Nations unies sur l'océan, celle qui préside aussi le Parti communiste rappelle à l'Humanité les efforts déployés par son gouvernement, dirigé par Lula depuis janvier 2023, pour promouvoir une utilisation durable des ressources marines.

Vidéos Droit et Solidarité, France Palestine Solidarité, Progressive International, Attac... Une dizaine d'associations ont uni leurs efforts pour documenter la réalité des livraisons d'armes à Israël par la France. Journalistes à l'Humanité, Elisabeth Fleury, Rosa Moussaoui et Théo Bourrieau font le point sur ces révélations.

LE BILLET DE MAURICE ULRICH



Aliens

Musk masquait Miller. Dans le bureau Oval avec son gamin sur les épaules on ne voyait que lui aux côtés de Trump. Mais un autre homme sort de l'ombre. Stephen Miller, 39 ans, chef de cabinet adjoint de la présidence, idéologue et soutien sans failles de toutes les décisions prises pour combattre « la culture communiste woke cancérigène qui détruisait notre pays, nous conduisant à croire que les hommes sont des femmes, que les femmes sont des hommes, que la discrimination raciale est bonne », etc. La discrimination raciale, c'est le racisme anti-Blancs dans un pays submergé par des immigrés criminels. Air connu. À Los Angeles il voit la preuve que la Californie est « un territoire occupé ». Ce qui justifie l'appel à l'armée en fonction d'un texte de 1798, l'Alien Enemy Act, permettant au président en temps de guerre d'expulser les participants à « une invasion étrangère ». Bien que venant d'une famille juive immigrée, il faut supposer qu'il a été traumatisé par les démocrates pendant son enfance à Santa Monica, réputée de gauche. ■

LE FIL ROUGE

Paris (5^e) Une rencontre-formation avec l'économiste Catherine Mills, maîtresse de conférences honoraire, se tiendra le 14 juin à 14 heures au local de la section du PCF, 10, rue Domat, sur le lien entre les luttes et la pensée marxiste à travers l'œuvre de Paul Boccardo à partir de son livre posthume *Douze leçons sur l'économie et sur l'anthroponomie* (le Temps des cerises, 2024). La première séance sera consacrée à une présentation de cette œuvre. Puis seront analysés les moments économiques, suivant six thèmes : la théorie de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital et le capitalisme monopoliste d'État (CME) ; les cycles longs et la crise du CME ; notre théorie de la régulation ; de nouveaux critères de gestion des entreprises ; la révolution informationnelle ; et enfin, nouvelle création monétaire, nouveau crédit, monnaie commune mondiale, autre rôle de la BCE, autre mondialisation.

ÉDUCATION Spécialiste reconnu de la violence en milieu scolaire, **Éric Debarbieux** ne croit guère dans les mesures annoncées à la suite du meurtre de Nogent et prône une vraie réflexion collective.

Portiques de sécurité, fouilles devant les établissements, interdiction de vente aux mineurs de couteaux qui sont déjà dans toutes les cuisines : pour beaucoup, les mesures annoncées par le gouvernement après l'assassinat de Mélanie G., 31 ans, par un élève de 14 ans devant le collège où elle travaillait comme surveillante n'auront guère de portée. Pour Éric Debarbieux, la responsabilité comme les solutions sont collectives.

Le meurtre de Nogent provoque l'inquiétude sur l'aggravation des violences en milieu scolaire. Est-elle fondée ?

Il n'y a pas d'augmentation de ces violences. Aussi loin que remontent les premiers travaux scientifiques sur le sujet, élèves et personnels se disent à 90 % en sûreté dans leur établissement. On a même des éléments qui montrent que certains types de violences reculent, par exemple les insultes. Certains parlent d'ensauvagement, mais les chiffres des ministères de l'Intérieur et de la Justice montrent une baisse de 17 % en six ans de la délinquance des mineurs. Parler d'un déferlement de violences insensées, comme l'a fait le président de la République, est honteux et dangereux : ce n'est pas son rôle de courir après le sensationnel !

Le sentiment d'une aggravation des violences ne repose donc sur rien ?

On peut penser qu'il y a plus de faits de violence paroxysmiques, attaques à l'arme blanche, meurtres... Mais on n'a pas d'éléments de comparaison. On nous dit par exemple que 196 armes blanches ont été saisies lors des opérations de contrôle lancées depuis avril. Mais comme ces contrôles n'existaient pas auparavant, on ignore ce que ce chiffre signifie. Il y a déjà eu des morts, malheureusement. Sans remonter à l'époque des « blousons noirs », en 2010, un jeune s'était fait poignarder dans un établissement du sud de l'Île-de-France présenté jusque-là comme un modèle de sécurité, avec des dispositifs de surveillance à la pointe. J'ai personnellement audité plus de 800 établissements : dès les années 1990, les proviseurs me montraient les couteaux, les poings américains qui s'entassaient dans leurs tiroirs.

Ces armes sont donc bien présentes. Pourquoi ?

Pour frimer, dans le cadre d'un exhibitionnisme stupide ; pour s'en servir – et de plus en plus, en l'annonçant sur les réseaux sociaux ; et puis pour se protéger, parce qu'on a peur. Je rappellerai un chiffre, donné par le FBI : aux



ENTRETIEN

Les bouquets fleurissent les grilles du collège Françoise-Dolto en hommage à Mélanie G., 31 ans.



ÉRIC DEBARBIEUX
Sociologue,
ancien délégué
interministériel
à la prévention
de la violence
en milieu scolaire

« Il faut accroître nos capacités de détection et de soins »



FRANÇOIS NASCIMBENI / AFP

Un ado « en perte de repères » selon le procureur de la République

Tandis que la garde à vue du meurtrier de Mélanie G. devait s'achever ce jeudi, le procureur de la République de la Haute-Marne a livré quelques éléments sur l'adolescent, et particulièrement son « intention de tuer ».

L'incompréhension règne au lendemain du meurtre de Mélanie G., une surveillante tuée à coups de couteau par un élève de 14 ans lors d'un contrôle de sacs à Nogent (Haute-Marne). Le procureur de la République, Denis Devallois, a dépeint hier, au cours d'une conférence de presse, un collégien décrit comme « sociable et plutôt bon élève, référent antiharcèlement dans son établissement ». Ni lui ni sa famille n'ont d'antécédent judiciaire. S'il a fait l'objet de deux journées d'exclusion à l'automne dernier pour avoir frappé des élèves, il ne s'était plus fait remarquer depuis.

Tandis que sa garde à vue devait s'achever ce jeudi, et en l'absence d'une expertise psychiatrique qui est encore à venir, le procureur de la République a néanmoins tenu à révéler des éléments épars. Sans se livrer trop avant dans l'élaboration d'un profil psychologique, il décrit un collégien de troisième qui n'exprime « pas véritablement de regret ou de compassion », se montre « détaché » au cours de sa garde à vue, avec une forme de « fascination pour la

violence et la mort », « adepte de jeux vidéo violents sans être addict selon ses propres termes ». Tout en se montrant prudent, et jugeant « prématûr de détailler d'éventuelles sources d'inspiration » du meurtrier, Denis Devallois précise qu'il « apparaît en perte de repères quant à la valeur de la vie humaine ».

« DÉTACHEMENT » APPARENT

L'intentionnalité, en revanche, ne fait pas de doute selon le procureur. Le collégien est passé à l'acte mardi en dépit de la présence de cinq gendarmes procédant à une opération de contrôle aléatoire des sacs des élèves – tuant la victime à coups de couteau et blessant à la main le gendarme qui l'a maîtrisé. Il ne ciblait pas particulièrement sa victime, toujours selon le procureur, mais « il ne supportait plus le comportement des surveillantes en général ».

En garde à vue, l'élève aurait établi un lien entre son acte et le fait d'avoir été, vendredi dernier, « sermonné par une surveillante pour avoir embrassé sa petite amie » dans l'enceinte du collège. Le samedi, il aurait

« ressassé » son projet, puis pris « le plus gros couteau » dans la cuisine, mardi, avec « l'intention de tuer ». La victime, Mélanie, a été poignardée sept fois avec ce couteau de cuisine dont la lame fait vingt centimètres de long. La plaie mortelle, située dans le dos, a une profondeur de 18 cm, a précisé le procureur. Ces éléments seront déterminants pour préciser la qualification du geste meurtrier, et notamment la pré-méditation. Ce qui, mercredi, n'était pas encore décidé. « Il est un peu tôt pour interpréter ce détachement » apparent de la part du mineur, qui n'avait pas manifesté « d'évolution notable récente dans son comportement », a encore précisé le procureur.

La famille de la victime a annoncé sur les réseaux sociaux une marche blanche vendredi, à 18 heures, au départ du collège Françoise-Dolto de Nogent, où les cours reprendront ce jeudi matin, tandis que la cellule psychologique mise en place dans cette petite ville de 3 500 habitants restera activée au moins jusqu'à la fin de la semaine, selon le recteurat. ■

LIONEL VENTURINI

États-Unis, 75 % des cas de « school shooting » (fusillade en milieu scolaire) sont liés à du harcèlement ou à un sentiment d'isolement social. Dans les passages à l'acte, quoi de commun entre un meurtre lié au narcotrafic à Marseille ou un féminicide dans un lycée privé à Nantes sinon que les auteurs sont des garçons ? C'est d'ailleurs ce qui m'inquiète le plus.

Que voulez-vous dire ?

Cela traduit une sensibilité aux discours masculinistes. Il faut penser ces violences dans leur contexte, qui est bien sûr un contexte local et personnel, mais aussi un contexte global, politique. L'école n'est pas un isolat, surtout au temps des réseaux sociaux, de la cyberhaine, des influenceurs, des « fermes à trolls »... qui visent parfois directement les jeunes. La responsabilité du champ politico-média-tique est à cet égard immense, quand la droite classique reprend le vocabulaire de l'extrême droite, ou quand l'extrême centre bascule du côté sécuritaire, avec le « choc carcéral » voulu pour les mineurs par Gabriel Attal, alors qu'on sait que la prison durcit les mineurs qui y séjournent.

Certains prônent un retour de l'autorité...

Mais l'autorité, ce n'est pas une somme de personnes charismatiques dans un établissement. L'autorité, c'est collectif, cela s'institue. Comment travaille-t-on en équipe, en coopération ? Comment apprend-on cela ?

Elisabeth Borne, la ministre de l'Éducation, veut former les adultes, dans les établissements scolaires, à détecter le plus tôt possible les problèmes de santé mentale chez les jeunes...

On va inventer un programme miracle qui, en deux, trois ou quatre heures de formation, va tout changer ? Non. Je note d'ailleurs qu'il n'y a rien sur ce sujet dans la future réforme de la formation initiale des enseignants. Et cela pose le problème de la formation continue : pour que les personnels se forment, il faut leur en donner le temps, au lieu de les caricaturer comme des fainéants qui travaillent 23 heures par semaine.

Que disent ces événements sur l'évolution du rapport des jeunes à l'école ?

Cela parle du sentiment d'appartenance, du sentiment de justice, du sentiment d'exclusion à l'intérieur d'un établissement. Cela parle aussi de l'individualisme pédagogique, qui se diffuse dans les équipes. Quand on pense « ma classe et c'est tout », on manque quelque chose d'essentiel : la possibilité de détection de certaines situations par le contact social. Ce que ni les caméras, ni les détecteurs de métaux ne peuvent faire.

Que faudrait-il faire, selon vous ?

Il faut se pencher sur la santé mentale des jeunes, mais pas sur un plan individuel : c'est un enjeu social. Il faut accroître nos capacités de détection et de soins, indissociablement, car à quoi sert la détection sans prise en charge ? Quand un même disjoncte, il faut trois à quatre mois en moyenne pour obtenir une simple consultation, et jusqu'à un an dans certains endroits ! La pédopsychiatrie est sinistrée en France, comment on la rebâtit alors qu'il faut treize ans pour former un pédopsychiatre ? Mais il y a des choses à faire : on pourrait, par exemple, recruter assez vite un grand nombre de jeunes psychologues, qui constituerait une sorte de sas vers la pédopsychiatrie. L'urgence est de prendre le temps d'écouter le personnel, les besoins qu'il exprime, de penser collectivement. Et de poser la question des choix budgétaires : que coûte la prison ? Que coûtent les centres éducatifs fermés, dont la Cour des comptes a par ailleurs établi l'inefficacité ? Au minimum 200 000 euros par an et par enfant. Et combien coûte un poste de psychologue ? ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR OLIVIER CHARTRAIN

Eric Debarbieux est aussi l'auteur de *Zéro pointé ? Une histoire politique de la violence à l'école* (Les liens qui libèrent).

**LA CHRONIQUE DE
PHILIPPE RIO**

MAIRE DE GRIGNY,
ÉLU « MEILLEUR MAIRE
DU MONDE » EN 2021



Bourgs et tours: unissez-vous!

Après les deux gauches irréconciliables, les deux France irréconciliables ? On veut fracturer la France, opposer ses bourgs et ses tours, dresser l'une contre l'autre la France des banlieues et la France rurale. La France des tours et celle des bourgs vivent pourtant les mêmes logiques d'exclusion, de relégation sociale et d'abandon. Qu'il s'agisse des déserts médicaux, des difficultés de mobilité, du manque d'accès aux services publics. Le 6 juin, un comité interministériel à la ville, sous l'égide du premier ministre, a accouché d'outils pour les quartiers populaires parfois intéressants mais souvent insuffisants et certains insignifiants. Et ce mercredi 11 juin et le 12 juin ont lieu les Journées nationales de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Et les financements d'un Anru 3 sont menacés ou plutôt leur planche est savonnée par la place donnée, dans le débat public, à des propos erronés et souvent nauséabonds.

On alimente l'idée des milliards perdus d'une rénovation urbaine qui ne marcherait pas. Mais l'Anru est surtout une réussite qui met en évidence l'échec de nombreuses politiques sociales dans une société inégalitaire, où la crise du logement s'accentue.

La France des banlieues serait sous perfusion financière de l'État quand la France rurale serait délaissée. L'objectif est clair : diviser les classes populaires. **Le 4 juin, des élus des villes et des champs,** l'association Ville et Banlieue, main dans la main avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), ont ainsi fait le parcours à vélo entre Quittebeuf et Évreux, pour joindre deux France qu'on veut opposer, organiser la première journée de la cohésion territoriale pour « faire République ensemble » et lancer le manifeste d'Évreux ! Les idées y ont fleuri comme des contrats entre communes rurales et quartiers urbains, des mobilités interterritoriales renforcées ou des jumelages entre des territoires ruraux et urbains. Et d'ailleurs pourquoi pas un Anru dans la France rurale ?

La France des tours a été un jour celle des bourgs. Des générations sont venues des territoires ruraux pour rejoindre les zones périurbaines. Ce sont les mêmes familles, les mêmes trajectoires, parfois les mêmes douleurs. Cessons d'opposer ceux qui se sentent abandonnés dans la France des gilets jaunes et la France des quartiers. Il n'y a ni combat ni concurrence entre les tours et les bourgs. Le vrai combat, c'est la République sociale, territoriale et égalitaire. Plus ils divisent, plus nous réconciliions. Plus ils opposent, plus nous ferons cohésion. France des tours et des bourgs, unissez-vous ! ■



Marc Ferracci, ministre de l'Industrie, 23 millions de patrimoine, et Éric Lombard, ministre de l'Économie et des Finances, 21 millions, au volant d'une Renault 5 E-Tech au Carrefour de l'Hay-les-Roses.

BASTIEN ONEILL / HANS LUCAS

Des ministres millionnaires au service de leur classe

PATRIMOINES La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a rendu publiques les déclarations du gouvernement. Parmi ses membres, nombreux sont ceux à faire partie du club très fermé des grandes fortunes.

Sous le président des riches, un gouvernement d'ultra-riches. La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a publié ce mardi 10 juin les déclarations de patrimoine clinquantes des ministres actuellement en fonction. Si tous se retrouvent dans une aisance financière évidente, deux ministres se détachent nettement en nombre de zéros. Marc Ferracci, tout d'abord, ministre de l'Industrie, est en tête avec un patrimoine net de près de 23 millions d'euros. Il doit principalement ce « pognon de dingue » aux parts qu'il détient dans la société d'expertise comptable et de conseil en gestion détenue par son très cher père, Pierre Ferracci.

Éric Lombard, à Bercy, le tanonne, avec un patrimoine de 21 millions d'euros. Un trésor principalement composé de ses quatre biens immobiliers et des dividendes obtenus par l'intermédiaire d'une société de conseil aux entreprises dirigée par sa femme, artiste plasticienne, et dont il détient 99,96 % des actions. En 2000, celui-ci avait également hérité d'une

belle somme issue de la vente de l'entreprise de prêt-à-porter fondée par son grand-père. Des poches bien remplies qui lui permettent de s'adonner à ses passions : la navigation en mer, sur son voilier d'un montant de 140 000 euros, la musique, courbé au-dessus de son piano à queue estimé à 45 000 euros, et l'art, avec une collection d'une valeur de 612 881 euros, selon sa déclaration. Les belles choses n'ont pas de prix.

BAYROU LARGEMENT DISTANCE

Avec près de 6 millions d'euros net de patrimoine, la ministre de la Culture, Rachida Dati, complète le podium. Elle détient notamment plus de 2 millions d'euros d'assurances-vie. Aucune trace, en revanche, de bijoux, bien que *Libération* ait révélé, mi-avril, que l'ex-sarkozyste avait omis de préciser qu'elle détenait près de 420 000 euros de joaillerie de luxe.

La ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME, Véronique Louwagie, n'est pas en reste. Grâce à ses six maisons individuelles, ses trois appartements et ses nombreuses

terres agricoles, celle-ci présente un patrimoine de près de 5,5 millions d'euros net. Aux Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot présente à peu de chose près la même richesse (près de 5 millions d'euros) grâce à de beaux atouts immobiliers.

Avec un patrimoine de « seulement » 1,3 million d'euros, le chef du gouvernement, François Bayrou, est largement distancé par beaucoup de ses subalternes dans la course aux millions. Et ce, malgré ses quelques propriétés immobilières, des véhicules, et même un élevage de chevaux. Une exploitation qui, à en croire sa déclaration, présente un solde négatif. Étonnant venant d'un homme qui se présente comme le chantre du sérieux budgétaire. Ce qui l'est moins, c'est que tout ce petit monde est loin de rougir du bilan fiscal d'Emmanuel Macron, responsable de 217 milliards d'euros de cadeaux aux plus riches et aux grandes entreprises depuis 2017, selon le chiffrage d'Attac.

Soit autant de manque à gagner pour les finances publiques. Peut-être y voient-ils plutôt une victoire de classe. ■

ANTHONY CORTES

Dulcie September, « une justice aveugle »

JUSTICE Les proches et amis de la militante de l'ANC, abattue à Paris en mars 1988, ont été déboutés en appel, le 10 juin, de leurs poursuites contre l'État français.

Le parcours du combattant de la famille de Dulcie September va se poursuivre, avec un obstacle de plus sur sa route. Le 10 juin, les cinq neveux et nièces ainsi que le beau-frère de la militante de l'ANC, assassinée de cinq balles dans la tête, le 29 mars 1988, devant son bureau parisien, ont été déboutés de l'essentiel de leurs demandes par la cour d'appel de Paris. « Il s'agit d'une immense déception pour les proches de Dulcie September, trente-sept ans après son assassinat, au cœur de Paris, par les tueurs de l'apartheid », a réagi M^e Yves Laurin, l'avocat qui mène cette bataille.

C'est en 2019 que les membres de la famille, aidés par des militants – Jacqueline Dérens,

amie, traductrice et biographe de Dulcie September, ou l'ex-maire d'Arcueil Daniel Breuiller –, avaient porté plainte pour rouvrir l'enquête sur ce « crime d'apartheid », un crime contre l'humanité, par définition imprescriptible. Une procédure qui, après des décisions défavorables, s'était transformée en une assignation pour faire reconnaître, devant la justice civile, les « fautes lourdes » de l'État dans ce dossier. Parmi ces fautes, l'enquête bâclée qui avait suivi l'assassinat de la militante, ponctuée d'un non-lieu précipité, en juillet 1992, ou, plus récemment, l'incroyable destruction du dossier judiciaire et de tous les scellés qui y étaient liés, dans la plus grande discrétion. « La cour d'appel n'a pas statué sur les demandes relatives à la destruction de la totalité de la procédure criminelle close en 1992, ni sur celle des scellés

qui incluaient des restes humains de Dulcie September, estimant qu'ellen'en avait pas les pouvoirs. Le crime d'apartheid n'est pas davantage jugé et, par cet arrêt, le droit international marque un recul », se désole M^e Laurin.

« UNE DEUXIÈME MORT JUDICIAIRE »

À l'audience du 2 avril, l'avocat avait tenté de rappeler le caractère exceptionnel de ce dossier, son envergure historique et les multiples « entraves » subies par la famille. « On nous dit : "C'est ancien, c'est prescrit, c'est irrecevable." Mais nous refusons qu'on inflige ainsi à Dulcie September une deuxième mort, judiciaire cette fois », avait-il lancé.

« La justice reste aveugle et sourde à nos demandes », confie à l'Humanité Randolph Arendse, le beau-frère de Dulcie, qui avait fait le déplacement depuis la Suisse pour assister à l'audience d'avril dernier. « On a le sentiment que le politique et la justice sont main dans la main pour noyer le poisson, éviter de faire la lumière sur ce crime et continuer de se cacher derrière le secret-défense. » Dulcie September avait été assassinée alors qu'elle enquêtait sur les violations par la France de l'embargo sur le commerce des armes imposé à l'Afrique du Sud.

« La justice ne veut pas se mêler de ce crime, parce que c'est un crime politique, réagit Jacqueline Dérens. Sur certains aspects, la cour d'appel nous donne raison, mais pour aussitôt trouver des arguments contraires qui maintiennent une forme de statu quo. La justice est très embarrassée par cette affaire. »

S'il reste un recours devant la Cour de cassation, l'avocat de la famille semblait former plus d'espoirs dans une autre démarche : la demande d'entraide judiciaire que devrait formuler la justice sud-africaine à la France dans ce dossier. « Il n'y a plus de barrage côté sud-africain, et c'est par ce biais qu'on pourrait obtenir la réouverture d'une enquête », veut croire M^e Laurin. Une analyse que partage Jacqueline Dérens qui avait été entendue en novembre 2022 par l'unité spéciale d'investigation chargée des crimes non élucidés durant l'apartheid, dans le cadre de la Commission de vérité et de réconciliation, alors qu'elle ne l'a jamais été par la justice française. ■

ALEXANDRE FACHE

À voir sur Humanité.fr la vidéo *Assassinat de Dulcie September, comment la France a soutenu l'apartheid en Afrique du Sud*.



JULIE R. JAHN/HANS LUCAS

l'Humanité magazine

OÙ VA LE PS ?

LE PORTRAIT PETER THIEL, FÉMINISTE BRUNE DU TRUMPISME LA RENCONTRE PIERRE MOUCHET, LA VIE SYNTHÉTIQUE DE FRANCE 3 LA CAMPAGNE DE ROMAIN VERTUON

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX jeudi 12 juin

DANS CE NUMÉRO

À LA UNE Où va le PS ? Les militants socialistes viennent de reconduire Olivier Faure à la tête du parti à la rose. Une élection serrée qui ne règle pas une ligne politique toujours tiraillée entre « rupture » et « crédibilité »...

L'histoire de la semaine La jeune garde des pharmaciens. Parce qu'ils

dispensaient des médicaments à l'unité, Eliza Castagné et Antoine Prioux ont été sanctionnés par l'ordre des pharmaciens. Leur pratique représente pourtant l'avenir...

La rencontre Face à la restructuration redoutée de l'audiovisuel public, Pierre Mouchet, responsable CGT de France Télévisions, alerte sur les risques d'un démantèlement de notre bien commun culturel.

Il était une fois En 2015 disparaissait René Vautier, cinéaste communiste aux mille engagements. Précurseur dans la dénonciation des horreurs coloniales, de l'apartheid et de l'extrême droite.

Et toutes nos chroniques...

l'Humanité
magazine

EN LUTTE



GRÈVE AU CHU DE ROUEN

Les soignants de l'unité de chirurgie orthopédique du CHU de Rouen (Seine-Maritime) se sont mis en grève mercredi à l'appel de la CFDT. Le syndicat dénonce le manque de moyens ainsi qu'un « épuisement généralisé des soignants ».

ASTEELFLASH EN LUTTE

Depuis mardi, les salariés de l'usine spécialisée dans la conception de cartes électroniques, Asteelflash, à Cleurie (Vosges), tiennent le piquet de grève. Ils dénoncent la fermeture de l'entreprise annoncée par la direction et le licenciement de 96 personnes.

FMGC À L'ARRÊT

Depuis le 10 juin, des dizaines de salariés de la Fonderie et mécanique générale castelbriantaise (FMGC), spécialiste de la fabrication de contrepoids en fonte à Soudan (Loire-Atlantique), sont en grève. Ils dénoncent une prime de participation jugée trop faible.

Une bombe à retardement à 200 milliards

TRANSPORTS Après des années de sous-investissement, les réseaux de voyageurs et marchandises sont rattrapés par le vieillissement des infrastructures. Dans le ferroviaire, un « effondrement irréversible » est pointé par la SNCF. La conférence de financement des mobilités se réunit ce jeudi à Bercy.



DÉCRYPTAGE

En matière de transports, la France peut-elle se tiers-mondiser ? Rattrapés par des années de sous-investissement, ses réseaux routier, ferroviaire et fluvial sont à la croisée des chemins. « L'âge moyen des caténaires est de 40 ans. Au moins 50 % des chaussées du million de kilomètres de nos routes sont dégradées, comme 34 % de nos ponts. Ces chiffres ont augmenté de 4 % à 5 % entre 2018 et 2022. Un réseau qui vieillit est un réseau qui se dégrade », s'était ému François Bayrou au lancement d'Ambition France Transports, la conférence de financement des infrastructures, le 5 mai.

Le premier ministre a cependant prévenu : « Nous devons prendre le temps de regarder les investissements nécessaires et identifier les leviers à notre disposition pour les financer de manière soutenable, crédible et durable. » Le tout dans un contexte budgétaire restreint, avec 40 milliards d'euros d'économies annoncés pour 2026. Ce jeudi 12 juin, les quatre ateliers thématiques (modèle économique des autorités organisatrices de la mobilité et Serm, ou service express régional métropolitain ; financement des infrastructures routières ; service ferroviaire de voyageurs ; report modal et transports de marchandises) se réunissent à Bercy. Mis bout à bout, les besoins d'investissements, tous modèles confondus, approchent les 200 milliards d'euros dans les décennies à venir. Un

choix de société qui met en jeu l'avenir de la cohésion territoriale et économique de la France.

Rail : au moins 35 milliards pour sauvegarder l'existant

Dès l'ouverture de la conférence de financement, la SNCF avait prévenu : à l'horizon 2028-2030, 4 000 kilomètres de lignes « pourraient être touchés par un effondrement irréversible de la qualité de service ». Soit un impact direct sur 2 000 trains du quotidien. Dans le ferroviaire, la dette grise, soit l'ensemble des coûts futurs nécessaires à l'entretien et de régénération du réseau devant être payés dans l'avenir en l'absence d'investissements réalisés dès aujourd'hui, peut mettre en péril la sécurité des circulations.

En février 2023, Élisabeth Borne avait annoncé un plan de 100 milliards d'euros d'ici à 2040 pour développer le ferroviaire, dont les deux tiers dédiés à des projets structurants (Serm, accès au tunnel du Lyon-Turin...) et 35 milliards destinés au rajeunissement du réseau. Pour éviter une faillite du ferroviaire, l'État a fixé à SNCF Réseau l'objectif d'accroître de 1,5 milliard d'euros, soit 4,5 milliards au total, le montant annuel des investissements pour la régénération du réseau. Le groupe SNCF s'est engagé à verser 500 millions supplémentaires par une réduction des effectifs de l'exploitation estimée de 20 % à 40 % et la généralisation du système de signalisation

européen ERTMS. « Cet apport est le maximum que le groupe SNCF peut apporter sans mettre en péril ses équilibres financiers, recréer de la dette ou remettre en cause ses investissements », prévient la société ferroviaire dans sa contribution.

De son côté, malgré ces annonces, l'exécutif s'est abstenue de préciser les financements du plan présenté par l'ex-première ministre, dont le fameux milliard manquant pour le rail. « L'objectif de cette conférence est justement de regarder l'adéquation de ces engagements avec les ressources disponibles », prévient auprès de l'Humanité une source gouvernementale. Sans prise de conscience, la SNCF assure que « 10 000 kilomètres de lignes seraient menacés dans les dix ans à partir de 2028 ».

L'inquiétude est d'autant plus grande que la note interne à Bercy révélée par l'Humanité le 11 juin jette le doute sur les véritables intentions du ministère des Comptes publics concernant des projets structurants. Ainsi, selon les pistes d'économies listées par le Contrôle général économique et financier (CGefi), il « peut être envisageable de réexaminer » des projets annoncés, citant les nouvelles liaisons Provence-Côte d'Azur et le grand projet Sud-Ouest, qui nécessiteraient respectivement 3,6 milliards d'euros et 14 milliards d'euros, dont la moitié à la charge de l'État.

« 10 000 kilomètres de lignes seraient menacés dans les dix ans à partir de 2028. »

LE GROUPE SNCF

Fret : 7,8 milliards pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

D'abord le constat : avec seulement 10,7 % des marchandises transportées par le ferroviaire (contre 17 % en Europe)



12 juin Rassemblement devant le tribunal de Paris, à 11 h 30, en soutien aux cinq postiers syndicalistes de SUD 92 poursuivis en justice pour être entrés dans le siège de La Poste lors d'une

grève en 2014, faits pour lesquels ils risquent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

12 juin Deuxième séance de négociations sur un projet d'accord concernant les

reconversions professionnelles entre syndicats et patronat.

13 juin La CGT des territoriaux de Saint-Étienne (Loire) organise une manifestation à partir de 7 h 30 sur le parvis de l'hôtel de ville pour

appuyer les revendications des agents sur les conditions de travail et les moyens alloués aux services publics.

17 juin Ex-conclave des retraites : réunion a priori finale pour tenter d'aboutir à un accord.



La gare de Montaigu, dans la région des Pays de la Loire (à gauche), et le port de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine.

VIDAL/SELPRES/SANDRA/BAC/APRESS.COM

et 2 % pour le fluvial (contre 10,7 % en Allemagne), la France est en retard dans ses objectifs de neutralité carbone pour 2050. Car les transports sont responsables de 32 % des émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite les besoins. Présenté en mars 2025, le plan Ulysse Fret est un programme de 4 milliards d'euros pour le fret ferroviaire, dont 2 milliards déjà fléchés par l'État. Dans sa contribution, le lobby patronal du rail, Alliance 4F, réclame l'inscription de ses crédits dans une loi de programmation.

Côté fret fluvial, un rapport de 2024 de la Cour des comptes chiffrait à 1,1 milliard la dette grise des quelque 8 500 kilomètres du réseau de l'Hexagone jugés dans « un état préoccupant ». Le contrat de performance entre l'État et Voies navigables de France prévoit d'augmenter de près de 50 % les crédits consacrés entre 2023 et 2032, soit 2,5 milliards d'euros. « Ces moyens restent cependant très endéçà des besoins d'entretien, de régénération et de modernisation, estimés à 3 milliards sur dix ans pour stabiliser l'état du réseau et à 3,8 milliards pour le remettre réellement à niveau », assure la Cour des comptes.

Services express régionaux métropolitains : un futur menacé ?

La promesse d'Emmanuel Macron de doter les métropoles de « RER métropolitains » se concrétisera-t-elle ?

Sur les 65 % du réseau routier géré par les communes, 30 % nécessitent des travaux.

est pour l'évaluation et la priorisation de ces projets un enjeu majeur, d'autant que le contexte de taux actuel rend les financements de très long terme moins favorables, peut-on lire dans la note du CGefi, qui souligne une « forte concentration », en financements, « sur ceux de Lille, Lyon et Toulouse (plus de 50 % du total) ».

La CGT cheminots prévient : « Si l'intention de renforcer les liaisons ferroviaires au sein et autour des grandes agglomérations est louable, les modalités de financement et de mise en œuvre, telles qu'elles se dessinent, font craindre une aggravation des inégalités territoriales et un affaiblissement du service public ferroviaire. Le risque majeur est de voir le développement des Serm se faire au détriment du transport régional existant. »

Droit dans ses bottes, le 20 mai, au Conseil économique, social et environnemental, Philippe Tabarot, ministre des Transports, annonçait que l'État « prendra en charge la phase de préfiguration des Serm ». Il n'en reste pas moins que les autorités organisatrices de la mobilité devront

Courant 2024, 26 projets de services express régionaux métropolitains (Serm) ont été labellisés pour un coût global chiffré à 40 milliards d'euros. Des investissements en grande partie compris dans le

plan de 100 milliards présenté par Élisabeth Borne. Or, dans les révélations de l'*Humanité* du 11 juin, Bercy semble hésiter quant à concrétiser tout ou partie de ces projets.

Routes : le mille-feuille explosif des autoroutes « bankables »

Selon un rapport de 2024 de l'Observatoire national de la route, 18,8 % du réseau non concédé serait en mauvais état, tout comme 10 % des artères départementales. Le chiffrage des besoins d'investissement est complexifié par les multiples acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine routier. Selon l'Association des maires de France, 65 % du réseau routier est géré par les communes et leurs intercommunalités. Soit 717 000 kilomètres et 120 000 ponts, dont 30 % nécessitent des travaux.

La Sanef, société exploitante des autoroutes du Nord et de l'Est, assure que « les besoins d'investissement sont estimés de 75 à 90 milliards d'euros, dont 25 à 30 milliards d'euros sur les réseaux concédés et 50 à 60 milliards d'euros sur le réseau routier structurant non concédé ». Une des pistes de financement consisterait à justement revenir sur la gestion des autoroutes par le privé. Une privatisation qui, selon un rapport sénatorial, permettrait aux sociétés concessionnaires de dégager 40 milliards de dividendes entre 2022 et 2036, date de fin des concessions. Depuis 2006, ces sociétés ont empoché 55 milliards d'euros au détriment de l'intérêt général. ■

NAÏM SAKHI



Depuis 2006, les concessionnaires ont engrangé 55 milliards d'euros de bénéfices. LAURENT GRANDUILLOT/REA

Les sociétés d'autoroutes dans le viseur de Matignon

Parmi les propositions émises par les acteurs des transports, un consensus se dégage pour capter les bénéfices des concessionnaires. Plus largement, l'idée d'une taxation des modes polluants pour financer les mobilités durables émerge des contributions.

Taxer les billets des usagers des trains pour financer le réseau ferroviaire ? C'est l'une des nombreuses pistes qui commencent à poindre dans les ateliers de la conférence de financement des mobilités, qui bat son plein depuis le 5 mai. Une «*contribution à la rénovation des voies*» vue comme «provisoire», selon Contexte et les Échos, que le ministère des Transports a tout de suite démentie, précisant que «*cette proposition émane d'un des groupes de travail composés d'experts et d'élus indépendants et qu'il ne s'agit pas à ce stade d'une position arbitrée*».

Dans cette conférence qui se réunit à nouveau jeudi 12 juin pour un point d'étape

crucial, Bercy est clairement sur une position défensive. À la recherche de 40 milliards d'euros de coupes dans les dépenses publiques, le ministère de l'Économie est plus enclin à financer les réseaux par leurs usagers. Au total, 200 milliards d'investissement sont nécessaires, soit pour éviter un effondrement des infrastructures existantes, notamment ferroviaires, soit pour développer de nouveaux modes, notamment les services express régionaux métropolitains (Serm).

Les arbitrages sont attendus à la mi-juillet. Mais Matignon s'est tout de même avancé sur l'avenir des concessions autoroutières. «*La fin de ces concessions offre une opportunité sans précédent pour rediriger les recettes vers les projets de transport*», déclarait François Bayrou, le 5 mai. Les contrats

d'exploitation arrivent à terme entre 2031 et 2036. Or, les sociétés concessionnaires ont dégagé plus de 4,4 milliards d'euros de dividendes en 2023. Depuis 2006, elles ont engrangé 55 milliards d'euros de bénéfices.

L'IDÉE D'UNE «CONTRIBUTION POIDS LOURDS»

Dans sa contribution, le groupe SNCF propose «*d'intégrer un financement du ferroviaire dans le cadre de la négociation des nouvelles concessions autoroutières*» et compte dégager «*1 milliard d'euros par an de revenus lorsque l'ensemble des concessions aura été renouvelé*». De son côté, la CGT cheminots plaide pour une «*renaissance*» et rappelle que «*leurs dividendes représentent 1,4 fois le budget 2025 de l'Agence de financement des infrastructures*

de transport de France.» Enfin, la structure Objectif RER métropolitains chiffre à 3 milliards les marges dégageables sur les profits des autoroutes, chaque année, pour soutenir la construction des Serm. Cette association regroupant les acteurs des futurs réseaux réclame aussi «*l'affectation de la nouvelle fiscalité sur le transport aérien*», de l'ordre de 800 millions d'euros.

Financer les transports durables en taxant les «carbonés» est un fil conducteur des contributions déposées par les acteurs de la mobilité. Ainsi, la SNCF avance l'idée d'une «*contribution poids lourds qui s'appliquerait à l'ensemble du réseau routier non concédé*». Un retour d'une écotaxe suspendue en 2016 ? La Convergence nationale du rail souhaite «*cibler les camions étrangers en transit en instaurant une taxe de 0,30 euro par kilomètre, plafonnée à 300 euros pour traverser la France et qui pourrait rapporter des milliards d'euros*».

L'INSTAURATION D'UN VERSEMENT MOBILITÉ MINIMAL DE 1,5 %

De son côté, Syntec-Ingénierie, un lobby patronal, regarde du côté des États-Unis et d'une taxe au kilomètre «*Vehicle Miles Traveled*», adaptée en fonction du véhicule. «*Les utilisateurs devront payer un forfait qui pourrait être relié au dispositif de vignettes Crit'Air*», détaille sa contribution. Soit ressusciter la vignette annuelle qu'arboraient tous les pare-brise jusqu'en 2001 et qui pourrait «*compenser la baisse progressive des recettes de la Ticpe*», taxe ponctionnée sur les produits pétroliers, poursuit Syntec-Ingénierie.

A contrario, la CGT cheminots, elle, plaide pour un nouveau fléchage de la Ticpe. Cette taxe rapportait 32,1 milliards selon le budget 2025, dont 51,4 % directement versés au budget général, notamment pour le désendettement de l'État. «*Il en va du financement des transports vertueux comme de l'acceptabilité de l'impôt et de la taxe que de réorienter les 16,5 milliards d'euros, tout comme les 1,6 milliard de déremboursements et dégrèvements, soit 18,1 milliards, vers les modes durables*», écrit la fédération cheminote.

L'avenir du versement mobilité, payé par les entreprises pour financer les transports collectifs de proximité, fera aussi partie des arbitrages. «*Le gouvernement a instauré un versement mobilité régional pour le budget 2025. Je vous invite à vous en saisir*», a rappelé le ministre des Transports, Philippe Tabarot, devant la société civile, le 13 mai. Cette mesure peut rapporter jusqu'à 30 millions par an, par région. Ainsi, l'association Union pour la gratuité et le développement des transports publics plaide pour l'instauration d'un versement mobilité minimal de 1,5 %, avec une péréquation des sommes perçues entre les autorités organisatrices, ainsi que son augmentation à 3,2 % en région parisienne. La ministre de la Ruralité, Françoise Gatel, verse une autre idée au pot : «*la création d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour sur les nuitées à l'hôtel, sur le modèle de ce qui avait été mis en place en Île-de-France durant les jeux Olympiques, est à étudier*.» ■

NAIM SAKHI

Sous les missiles, les négociations s'enrayent

GUERRE Malgré les pourparlers qui ont repris entre les autorités russes et ukrainiennes sous la médiation des États-Unis, les actions militaires restent prioritaires pour les deux parties.

Encette quatrième année de guerre, le mois de juin connaît une amplification des combats et des bombardements. Le premier jour a été marqué par la spectaculaire attaque de drones menée par les services de sécurité ukrainiens : « Toile d'araignée ». Cette opération préparée durant plus d'un an a visé des bases aériennes russes jusque dans l'Arctique et en Sibérie. Ce succès et son ingéniosité suscitent la fierté nationale en Ukraine. « *Forcément, nous sommes ravis car la période est difficile avec les attaques de drones russes. Entre des négociations qui ne servent à rien et l'envoie toujours plus important de nos jeunes et moins jeunes vers le front* », constate Tania, qui vit dans la banlieue de Kiev.

Le bilan réel des pertes matérielles infligées à l'aviation stratégique russe demeure flou. Mais il s'agit d'un sérieux camouflet pour les services de renseignements. Quelques jours plus tard, des ponts ferroviaires ont été visés à Briansk et Koursk. Le 3 juin, l'armée ukrainienne a mené des opérations contre le pont de Kertch avec des drones sous-marins. « *Malgré la belle réussite de l'opération « Toile d'araignée » contre des bases russes, l'Ukraine rencontre des difficultés accrues sur le terrain. Les négociations ne servent à rien* », analyse le général Olivier Kempf dans sa note hebdomadaire sur le site de la Vigie.

RUSSIE UNE FIGURE DE L'OPPOSITION RISQUE LA PRISON

Le vice-président du parti libéral de centre gauche Iabloko, Lev Schlosberg, a été assigné à résidence mercredi. Figure de la vie politique en Russie, il a été arrêté pour avoir défendu

un cessez-le-feu de « l'opération spéciale » en Ukraine. C'est le tribunal de la ville de Pskov, proche de l'Estonie, qui a ordonné son assignation pendant deux mois dans l'attente de l'enquête



Le 11 juin à Kharkiv, une attaque de drones russes a tué 3 personnes, faisant 64 blessés. SERGEY BOBOK/AFP

La Russie n'est pas restée les bras croisés. Ces derniers jours, elle a multiplié les bombardements sur les régions de Kiev, Kherson, Odessa, Zaporijjia et Kharkiv. La riposte promise par Vladimir Poutine, lors d'un échange téléphonique le 4 juin avec Donald Trump, a donc débuté. Depuis le 6 juin, ces attaques de drones, d'artillerie et de missiles balistiques Iskander ont été massives. Plus d'une trentaine de personnes auraient été tuées en l'espace d'une semaine. Ce mercredi, les autorités de Kharkiv ont confirmé la mort d'au moins trois personnes et 64 blessés, dont neuf enfants.

Cette agglomération, qui se trouve à une trentaine de kilomètres de la frontière russe, reste au cœur des combats depuis l'invasion en février 2022. Pour le maire, Igor Terekhov, les récentes journées, notamment samedi, ont subi « l'attaque

la plus puissante depuis le début ». Malgré les destructions, les alertes et les tirs quotidiens, l'université de Karazin maintient les cours et les remises de diplômes, nous confirme la sociologue Olena Muradyan. Elle explique : « *Nous n'abandonnons pas, nous allons de l'avant... Nous ne devons pas céder à la peur.* » Mêmes scènes dans la capitale. Malgré trois années de guerre, les habitants sont marqués par les intenses frappes sur la région de Kiev. Ils regagnent à nouveau quotidiennement les abris, notamment dans le métro. « *Cela ressemble aux terribles attaques durant la première année du conflit. C'est usant. On avait pris l'habitude des alertes. Mais là, on doit retourner aux abris* », s'emporte Sveta.

« LES UKRAINIENS N'ONT PLUS DE RÉSERVES »

Sur le terrain, l'armée russe, qui semble avoir lancé son offensive de printemps, progresse sur les secteurs de Soumy, Zaporijjia, Kharkiv et de Pokrovsk. La ville de Toretsk aurait été définitivement prise. « *L'objectif réside bien à casser l'armée ukrainienne, les gains territoriaux n'étant qu'une conséquence des opérations. L'offensive de printemps obtient déjà des résultats alors qu'on a l'impression que les Russes ont encore des capacités en réserve, là où les Ukrainiens semblent précisément ne plus en avoir. Cette disparité est la plus inquiétante* », estime Olivier Kempf. Le président Volodymyr Zelensky a rappelé que Kiev ne peut mobiliser que ■■■

et du procès. Il est poursuivi pour avoir discrédité l'armée russe et risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Lev Schlosberg a déjà été qualifié d'« agent étranger » par les autorités russes.

« 27 000 personnes par mois, contre 40 000 à 50 000 » pour Moscou ; avant de poursuivre sur « les armes et la technologie plus importantes que les chiffres » et d'appeler les Occidentaux à « ne pas avoir peur » d'« agir » après les récentes frappes, mercredi. Pire, une nouvelle région est sous la menace de Moscou : Dnipropetrovsk, une première depuis l'invasion de l'Ukraine. L'armée russe a annoncé, dimanche, sur Telegram, que les unités de la 90^e division de blindés sont à l'offensive sur ce territoire qui borde les oblasts de Donetsk et de Zaporijja. Selon une étude du Center for Strategic and International Studies situé à Washington, près d'un million de soldats russes auraient été tués ou blessés depuis trois ans et demi. Côté ukrainien, ils seraient 400 000. Mais certains observateurs militaires notent une vraie évolution du ratio des pertes, de 3,2 Russes pour 1 Ukrainien en 2022. En 2025, il devrait tomber à 1,4 pour 1. Un changement dramatique si les chiffres sont confirmés. Pour l'ancien ambassadeur de France en Russie, Jean de Gliniasty, « les autorités attendent de voir ce qui va se produire sur le terrain jusqu'à l'automne avant de négocier sérieusement. Car Moscou estime pouvoir remplir un certain nombre de ses objectifs par la voie militaire. Pour les Ukrainiens, signer aujourd'hui apparaîtrait comme une capitulation. D'où un échec relatif ».

D'IMPORTANTS ÉCHANGES DE PRISONNIERS

L'opinion russe continue de soutenir « l'opération spéciale ». Mais, dans la dernière enquête réalisée par le centre Levada, 63 % des sondés expriment la nécessité de négociations immédiates, alors que seuls 28 % sont pour la poursuite coûte que coûte de la guerre. Mais il s'agit d'une volonté de paix sur les bases du Kremlin : à savoir une capitulation de Kiev. Les pourparlers, qui ont repris en février avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, avancent lentement. Seule réussite : la reprise de discussions directes entre Kiev et Moscou à Istanbul. Elles ont débouché sur les plus importants échanges de prisonniers depuis février 2022. Mardi, des militaires ukrainiens de la marine, des forces terrestres, de la défense territoriale, des gardes-frontières ont été libérés. Des militaires russes ont été rapatriés, a indiqué le ministère russe de la Défense. Autre acte de coopération, 1212 corps de soldats ukrainiens ont été récupérés, ce mercredi.

Avant le sommet de l'Otan, à la fin du mois, les sept principales économies du G7 se réuniront au Canada, du 15 au 17 juin. La question de nouvelles sanctions à l'encontre de la Russie sera évoquée. Un 18^e paquet est prêt, a annoncé la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et vise à abaisser de 60 à 45 dollars le plafond du prix de vente du baril de pétrole russe. ■

VADIM KAMENKA

Annonces légales

Le journal l'Humanité
est officiellement habilité pour
l'année 2025, pour la publication
des annonces judiciaires et légales dans les départements : 93, 94.
Arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des
annonces judiciaires et légales.

- Pour les constitutions, dissolutions, clôtures, changement de nom patronymique et toutes autres modifications en vie des sociétés : le tarif est au forfait
- Toutes autres modifications ou événements multiples : le tarif est de 0,237 euro H.T. le caractère

sieurs légalaires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Cathy PETITGENET, notaire à Bruyères suivant procès verbal du 20 mai 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Une copie authentique dudit procès verbal a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Crétel le 26 mai 2025. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formulées auprès de Maître Cathy PETITGENET, 42, place Stanislas, 88600 Bruyères, notaire chargée du règlement de la succession par lettre recommandée avec avis de réception dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et de la copie du testament.

Pour avis,
Maître PETITGENET

AVIS DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE(S) UNIVERSEL(S) - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil
Article 1378-1 du code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 25 octobre 2023 M. Sylvain DAVID, né à Fort-de-France (97200) le 8 octobre 1972, en son vivant chercheur CNRS, demeurant à Gentilly (94250), 26, avenue Pasteur, célibataire, décédé à Gentilly (94250) le 23 février 2025, a institué un ou plusieurs



Parmi les signataires, Rolf Mützenich, l'ex-président du groupe SPD au Bundestag.

Un manifeste de dirigeants du SPD contre le surarmement

ALLEMAGNE Un signal pour l'Europe ? Le tout-Berlin politique est confronté à la rébellion de la gauche pacifiste du parti de l'ancien chancelier Willy Brandt contre l'explosion des dépenses militaires de leur pays et de l'Union européenne.

Plusieurs hauts dirigeants du Parti social-démocrate allemand (SPD) ont rendu public, ce mercredi 11 juin, un « manifeste » qui prend l'exact contre-pied de la politique extérieure et de sécurité de la direction de leur parti et du gouvernement du chancelier Friedrich Merz, auquel il est associé. Rolf Mützenich, l'ancien président du groupe SPD au Bundestag, l'ex-chef du parti Norbert Walter-Borjans et l'ancien ministre des Finances fédérales Hans Eichel figurent parmi les plus connus des premiers signataires.

Les auteurs de ce texte dénoncent « les forces qui se sont imposées en Allemagne et dans la plupart des États européens » pour rendre l'avenir « tributaire avant tout d'une stratégie de confrontation » armée. « Une rhétorique militaire alarmiste et des programmes géants de surarmement ne créent pas plus de sécurité pour l'Allemagne et l'Europe mais conduisent au contraire à une déstabilisation et à un accroissement » des risques de déflagration entre l'Otan et la Russie.

L'ensemble des initiateurs du manifeste ont en commun d'avoir été

systématiquement mis à l'écart par Lars Klingbeil, le nouvel homme fort du parti, vice-chancelier et ministre des Finances dans le gouvernement de Friedrich Merz. Ils se réclament d'une politique de sécurité alternative fondée sur la détente et la coopération, telle qu'elle inspira les accords d'Helsinki à l'origine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. « L'appui à l'Ukraine dans ses revendications en matière de droit international », précisent les signataires du texte, doit être « relié aux intérêts légitimes de tous en Europe à la sécurité et à la stabilité ». Ce qui suppose, une fois que les armes se sont tuées, « le réengagement de discussions avec Moscou ».

AU DÉTRIMENT DES « PLUS DÉMUNIS ET DU SOCIAL »

Ces dissidents de haut vol du SPD s'insurgent contre la fuite en avant trumpienne programmée au prochain sommet de l'Otan

en faveur d'une augmentation des dépenses militaires des États membres à hauteur de 5 % de leur PIB. Une démarche qu'a d'ores et déjà avalisée Berlin. Ce qui a valu au chancelier Friedrich Merz les remarques les plus aimables de

Donald Trump lors de sa récente visite à la Maison-Blanche.

« Il n'y a aucune justification d'une augmentation du budget de la défense fixée de cette manière », soulignent les dirigeants du SPD, qui font valoir qu'une telle fuite en avant va s'opérer au détriment des dépenses « pour les plus démunis, le social ou la lutte contre le réchauffement climatique ». Le manifeste s'oppose aussi au déploiement imminent de missiles ultrarapides états-unis à moyenne portée, comme prévu par un accord passé par le chancelier Olaf Scholz, lors d'un précédent sommet de l'Otan.

Cette initiative qui a créé la surprise et suscité beaucoup d'émotion au sein du tout-Berlin politique vient renforcer la position « anticourse aux armements » défendue jusqu'alors uniquement par Die Linke, donnée en progression (autour de 11 %) par toutes les enquêtes d'opinion.

Se réclamant des valeurs fondamentales pacifistes que devrait porter leur parti, les dirigeants du SPD ont mis en exergue à leur manifeste une citation de Willy Brandt : « La paix n'est pas tout. Mais tout est rien sans la paix. » ■

BRUNO ODENT

« 27 000 personnes par mois, contre 40 000 à 50 000 » pour Moscou ; avant de poursuivre sur « les armes et la technologie plus importantes que les chiffres » et d'appeler les Occidentaux à « ne pas avoir peur » d'« agir » après les récentes frappes, mercredi. Pire, une nouvelle région est sous la menace de Moscou : Dnipropetrovsk, une première depuis l'invasion de l'Ukraine. L'armée russe a annoncé, dimanche, sur Telegram, que les unités de la 90^e division de blindés sont à l'offensive sur ce territoire qui borde les oblasts de Donetsk et de Zaporijja. Selon une étude du Center for Strategic and International Studies situé à Washington, près d'un million de soldats russes auraient été tués ou blessés depuis trois ans et demi. Côté ukrainien, ils seraient 400 000. Mais certains observateurs militaires notent une vraie évolution du ratio des pertes, de 3,2 Russes pour 1 Ukrainien en 2022. En 2025, il devrait tomber à 1,4 pour 1. Un changement dramatique si les chiffres sont confirmés. Pour l'ancien ambassadeur de France en Russie, Jean de Gliniasty, « les autorités attendent de voir ce qui va se produire sur le terrain jusqu'à l'automne avant de négocier sérieusement. Car Moscou estime pouvoir remplir un certain nombre de ses objectifs par la voie militaire. Pour les Ukrainiens, signer aujourd'hui apparaîtrait comme une capitulation. D'où un échec relatif ».

D'IMPORTANTS ÉCHANGES DE PRISONNIERS

L'opinion russe continue de soutenir « l'opération spéciale ». Mais, dans la dernière enquête réalisée par le centre Levada, 63 % des sondés expriment la nécessité de négociations immédiates, alors que seuls 28 % sont pour la poursuite coûte que coûte de la guerre. Mais il s'agit d'une volonté de paix sur les bases du Kremlin : à savoir une capitulation de Kiev. Les pourparlers, qui ont repris en février avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, avancent lentement. Seule réussite : la reprise de discussions directes entre Kiev et Moscou à Istanbul. Elles ont débouché sur les plus importants échanges de prisonniers depuis février 2022. Mardi, des militaires ukrainiens de la marine, des forces terrestres, de la défense territoriale, des gardes-frontières ont été libérés. Des militaires russes ont été rapatriés, a indiqué le ministère russe de la Défense. Autre acte de coopération, 1212 corps de soldats ukrainiens ont été récupérés, ce mercredi.

Avant le sommet de l'Otan, à la fin du mois, les sept principales économies du G7 se réuniront au Canada, du 15 au 17 juin. La question de nouvelles sanctions à l'encontre de la Russie sera évoquée. Un 18^e paquet est prêt, a annoncé la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et vise à abaisser de 60 à 45 dollars le plafond du prix de vente du baril de pétrole russe. ■

VADIM KAMENKA

Annonces légales

Le journal l'Humanité
est officiellement habilité pour
l'année 2025, pour la publication
des annonces judiciaires et légales dans les départements : 93, 94.
Arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des
annonces judiciaires et légales.

- Pour les constitutions, dissolutions, clôtures, changement de nom patronymique et toutes autres modifications en vie des sociétés : le tarif est au forfait
- Toutes autres modifications ou événements multiples : le tarif est de 0,237 euro H.T. le caractère

sieurs légalaires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Cathy PETITGENET, notaire à Bruyères suivant procès verbal du 20 mai 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Une copie authentique dudit procès verbal a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Crétel le 26 mai 2025. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formulées auprès de Maître Cathy PETITGENET, 42, place Stanislas, 88600 Bruyères, notaire chargée du règlement de la succession par lettre recommandée avec avis de réception dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et de la copie du testament.

Pour avis,
Maître PETITGENET

AVIS DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE(S) UNIVERSEL(S) - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil
Article 1378-1 du code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 25 octobre 2023 M. Sylvain DAVID, né à Fort-de-France (97200) le 8 octobre 1972, en son vivant chercheur CNRS, demeurant à Gentilly (94250), 26, avenue Pasteur, célibataire, décédé à Gentilly (94250) le 23 février 2025, a institué un ou plusieurs



Parmi les signataires, Rolf Mützenich, l'ex-président du groupe SPD au Bundestag.

Un manifeste de dirigeants du SPD contre le surarmement

ALLEMAGNE Un signal pour l'Europe ? Le tout-Berlin politique est confronté à la rébellion de la gauche pacifiste du parti de l'ancien chancelier Willy Brandt contre l'explosion des dépenses militaires de leur pays et de l'Union européenne.

Plusieurs hauts dirigeants du Parti social-démocrate allemand (SPD) ont rendu public, ce mercredi 11 juin, un « manifeste » qui prend l'exact contre-pied de la politique extérieure et de sécurité de la direction de leur parti et du gouvernement du chancelier Friedrich Merz, auquel il est associé. Rolf Mützenich, l'ancien président du groupe SPD au Bundestag, l'ex-chef du parti Norbert Walter-Borjans et l'ancien ministre des Finances fédérales Hans Eichel figurent parmi les plus connus des premiers signataires.

Les auteurs de ce texte dénoncent « les forces qui se sont imposées en Allemagne et dans la plupart des États européens » pour rendre l'avenir « tributaire avant tout d'une stratégie de confrontation » armée. « Une rhétorique militaire alarmiste et des programmes géants de surarmement ne créent pas plus de sécurité pour l'Allemagne et l'Europe mais conduisent au contraire à une déstabilisation et à un accroissement » des risques de déflagration entre l'Otan et la Russie.

L'ensemble des initiateurs du manifeste ont en commun d'avoir été

systématiquement mis à l'écart par Lars Klingbeil, le nouvel homme fort du parti, vice-chancelier et ministre des Finances dans le gouvernement de Friedrich Merz. Ils se réclament d'une politique de sécurité alternative fondée sur la détente et la coopération, telle qu'elle inspira les accords d'Helsinki à l'origine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. « L'appui à l'Ukraine dans ses revendications en matière de droit international », précisent les signataires du texte, doit être « relié aux intérêts légitimes de tous en Europe à la sécurité et à la stabilité ». Ce qui suppose, une fois que les armes se sont tuées, « le réengagement de discussions avec Moscou ».

AU DÉTRIMENT DES « PLUS DÉMUNIS ET DU SOCIAL »

Ces dissidents de haut vol du SPD s'insurgent contre la fuite en avant trumpienne programmée au prochain sommet de l'Otan

en faveur d'une augmentation des dépenses militaires des États membres à hauteur de 5 % de leur PIB. Une démarche qu'a d'ores et déjà avalisée Berlin. Ce qui a valu au chancelier Friedrich Merz les remarques les plus aimables de

Donald Trump lors de sa récente visite à la Maison-Blanche.

« Il n'y a aucune justification d'une augmentation du budget de la défense fixée de cette manière », soulignent les dirigeants du SPD, qui font valoir qu'une telle fuite en avant va s'opérer au détriment des dépenses « pour les plus démunis, le social ou la lutte contre le réchauffement climatique ». Le manifeste s'oppose aussi au déploiement imminent de missiles ultrarapides états-unis à moyenne portée, comme prévu par un accord passé par le chancelier Olaf Scholz, lors d'un précédent sommet de l'Otan.

Cette initiative qui a créé la surprise et suscité beaucoup d'émotion au sein du tout-Berlin politique vient renforcer la position « anticourse aux armements » défendue jusqu'alors uniquement par Die Linke, donnée en progression (autour de 11 %) par toutes les enquêtes d'opinion.

Se réclamant des valeurs fondamentales pacifistes que devrait porter leur parti, les dirigeants du SPD ont mis en exergue à leur manifeste une citation de Willy Brandt : « La paix n'est pas tout. Mais tout est rien sans la paix. » ■

BRUNO ODENT

« 27 000 personnes par mois, contre 40 000 à 50 000 » pour Moscou ; avant de poursuivre sur « les armes et la technologie plus importantes que les chiffres » et d'appeler les Occidentaux à « ne pas avoir peur » d'« agir » après les récentes frappes, mercredi. Pire, une nouvelle région est sous la menace de Moscou : Dnipropetrovsk, une première depuis l'invasion de l'Ukraine. L'armée russe a annoncé, dimanche, sur Telegram, que les unités de la 90^e division de blindés sont à l'offensive sur ce territoire qui borde les oblasts de Donetsk et de Zaporijja. Selon une étude du Center for Strategic and International Studies situé à Washington, près d'un million de soldats russes auraient été tués ou blessés depuis trois ans et demi. Côté ukrainien, ils seraient 400 000. Mais certains observateurs militaires notent une vraie évolution du ratio des pertes, de 3,2 Russes pour 1 Ukrainien en 2022. En 2025, il devrait tomber à 1,4 pour 1. Un changement dramatique si les chiffres sont confirmés. Pour l'ancien ambassadeur de France en Russie, Jean de Gliniasty, « les autorités attendent de voir ce qui va se produire sur le terrain jusqu'à l'automne avant de négocier sérieusement. Car Moscou estime pouvoir remplir un certain nombre de ses objectifs par la voie militaire. Pour les Ukrainiens, signer aujourd'hui apparaîtrait comme une capitulation. D'où un échec relatif ».

D'IMPORTANTS ÉCHANGES DE PRISONNIERS

L'opinion russe continue de soutenir « l'opération spéciale ». Mais, dans la dernière enquête réalisée par le centre Levada, 63 % des sondés expriment la nécessité de négociations immédiates, alors que seuls 28 % sont pour la poursuite coûte que coûte de la guerre. Mais il s'agit d'une volonté de paix sur les bases du Kremlin : à savoir une capitulation de Kiev. Les pourparlers, qui ont repris en février avec le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, avancent lentement. Seule réussite : la reprise de discussions directes entre Kiev et Moscou à Istanbul. Elles ont débouché sur les plus importants échanges de prisonniers depuis février 2022. Mardi, des militaires ukrainiens de la marine, des forces terrestres, de la défense territoriale, des gardes-frontières ont été libérés. Des militaires russes ont été rapatriés, a indiqué le ministère russe de la Défense. Autre acte de coopération, 1 212 corps de soldats ukrainiens ont été récupérés, ce mercredi.

Avant le sommet de l'Otan, à la fin du mois, les sept principales économies du G7 se réuniront au Canada, du 15 au 17 juin. La question de nouvelles sanctions à l'encontre de la Russie sera évoquée. Un 18^e paquet est prêt, a annoncé la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et vise à abaisser de 60 à 45 dollars le plafond du prix de vente du baril de pétrole russe. ■

VADIM KAMENKA

Annonces légales

Le journal l'Humanité
est officiellement habilité pour
l'année 2025, pour la publication
des annonces judiciaires et légales dans les départements : 93, 94.
Arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des
annonces judiciaires et légales.

- Pour les constitutions, dissolutions, clôtures, changement de nom patronymique et toutes autres modifications en vie des sociétés : le tarif est au forfait
- Toutes autres modifications ou événements multiples : le tarif est de 0,237 euro H.T. le caractère

sieurs légalaires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Cathy PETITGENET, notaire à Bruyères suivant procès verbal du 20 mai 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Une copie authentique dudit procès verbal a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Crétel le 26 mai 2025. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formulées auprès de Maître Cathy PETITGENET, 42, place Stanislas, 88600 Bruyères, notaire chargée du règlement de la succession par lettre recommandée avec avis de réception dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et de la copie du testament.

Pour avis,
Maître PETITGENET

AVIS DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE(S) UNIVERSEL(S) - DELAI

D'OPPOSITION

Article 1007 du code civil
Article 1378-1 du code
de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 25 octobre 2023 M. Sylvain DAVID, né à Fort-de-France (97200) le 8 octobre 1972, en son vivant chercheur CNRS, demeurant à Gentilly (94250), 26, avenue Pasteur, célibataire, décédé à Gentilly (94250) le 23 février 2025, a institué un ou plusieurs



Parmi les signataires, Rolf Mützenich, l'ex-président du groupe SPD au Bundestag.

Un manifeste de dirigeants du SPD contre le surarmement

ALLEMAGNE Un signal pour l'Europe ? Le tout-Berlin politique est confronté à la rébellion de la gauche pacifiste du parti de l'ancien chancelier Willy Brandt contre l'explosion des dépenses militaires de leur pays et de l'Union européenne.

Plusieurs hauts dirigeants du Parti social-démocrate allemand (SPD) ont rendu public, ce mercredi 11 juin, un « manifeste » qui prend l'exact contre-pied de la politique extérieure et de sécurité de la direction de leur parti et du gouvernement du chancelier Friedrich Merz, auquel il est associé. Rolf Mützenich, l'ancien président du groupe SPD au Bundestag, l'ex-chef du parti Norbert Walter-Borjans et l'ancien ministre des Finances fédérales Hans Eichel figurent parmi les plus connus des premiers signataires.

Les auteurs de ce texte dénoncent « les forces qui se sont imposées en Allemagne et dans la plupart des États européens » pour rendre l'avenir « tributaire avant tout d'une stratégie de confrontation » armée. « Une rhétorique militaire alarmiste et des programmes géants de surarmement ne créent pas plus de sécurité pour l'Allemagne et l'Europe mais conduisent au contraire à une déstabilisation et à un accroissement » des risques de déflagration entre l'Otan et la Russie.

L'ensemble des initiateurs du manifeste ont en commun d'avoir été

systématiquement mis à l'écart par Lars Klingbeil, le nouvel homme fort du parti, vice-chancelier et ministre des Finances dans le gouvernement de Friedrich Merz. Ils se réclament d'une politique de sécurité alternative fondée sur la détente et la coopération, telle qu'elle inspira les accords d'Helsinki à l'origine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. « L'appui à l'Ukraine dans ses revendications en matière de droit international », précisent les signataires du texte, doit être « relié aux intérêts légitimes de tous en Europe à la sécurité et à la stabilité ». Ce qui suppose, une fois que les armes se sont tuées, « le réengagement de discussions avec Moscou ».

AU DÉTRIMENT DES « PLUS DÉMUNIS ET DU SOCIAL »

Ces dissidents de haut vol du SPD s'insurgent contre la fuite en avant trumpienne programmée au prochain sommet de l'Otan

en faveur d'une augmentation des dépenses militaires des États membres à hauteur de 5 % de leur PIB. Une démarche qu'a d'ores et déjà avalisée Berlin. Ce qui a valu au chancelier Friedrich Merz les remarques les plus aimables de

Donald Trump lors de sa récente visite à la Maison-Blanche.

« Il n'y a aucune justification d'une augmentation du budget de la défense fixée de cette manière », soulignent les dirigeants du SPD, qui font valoir qu'une telle fuite en avant va s'opérer au détriment des dépenses « pour les plus démunis, le social ou la lutte contre le réchauffement climatique ». Le manifeste s'oppose aussi au déploiement imminent de missiles ultrarapides états-unis à moyenne portée, comme prévu par un accord passé par le chancelier Olaf Scholz, lors d'un précédent sommet de l'Otan.

Cette initiative qui a créé la surprise et suscité beaucoup d'émotion au sein du tout-Berlin politique vient renforcer la position « anticourse aux armements » défendue jusqu'alors uniquement par Die Linke, donnée en progression (autour de 11 %) par toutes les enquêtes d'opinion.

Se réclamant des valeurs fondamentales pacifistes que devrait porter leur parti, les dirigeants du SPD ont mis en exergue à leur manifeste une citation de Willy Brandt : « La paix n'est pas tout. Mais tout est rien sans la paix. » ■

BRUNO ODENT



contemplation. EIFFEL/SIPA

Ce sont les avaries, les lourdes charges, mais aussi les noms des constellations australes, comme l'Hydre mâle et l'Hydre femelle, et l'expérience concrète de ce qui a fait des îles des réserves naturelles strictement protégées : les bernard-l'hermite qui se cachent derrière leurs pinces, les « squalelets », mini-requins qui prélèvent des rondelles de chair sur leurs victimes, ou le partage tacite du monde entre moustiques et papillons.

Et toujours les histoires qui surgissent, les naufragés, les esclaves « embauchés » pour pelleter le guano, l'aviatrice Maryse Hilsz qui fait un atterrissage forcé à Juan da Nova. Et les mots qu'on aime, et dont on désespère. « Comment rendre la couleur irradiante de la mer au bord de la plage (...) ? » s'interroge Olivier Rolin au seuil d'une page où il essaie de dire la « stupeur heureuse » de la contemplation des « feux bleus ». « Bleu », ce petit mot qui claque comme une balle, ça ne va pas, évidemment. » Lisons cependant jusqu'au bout, jusqu'à la dernière ligne où il commence à écrire ce récit, pour « se souvenir du bleu sorcier ». ■

ALAIN NICOLAS

À lire également : Sept villes, d'Olivier Rolin, Verdier/poche, 128 pages, 9 euros.

Une belle histoire de fou et de rire au Cameroun

LITTÉRATURE Sous les dehors d'une fable échevelée qui s'enroule autour d'une princesse de rêve, Eugène Ébodé ironise allègrement sur les travers de son pays natal et bien au-delà.

**Zam-Zam, d'Eugène Ébodé,
collection « Continents noirs »,
Gallimard, 98 pages, 15 euros**

On n'a pas oublié l'avant-dernier livre de l'écrivain camerounais Eugène Ébodé, *Brûlant était le regard de Picasso* (2021), où il s'attachait au destin de Mado, une sienne voisine à la « peau couleur de framboise », qui fut l'amie de peintres et d'écrivains. Picasso la dépeignait comme « l'Afro-Suédoise aux hanches de flammes ». C'est une autre femme, imaginaire celle-là, qu'Eugène Ébodé évoque aujourd'hui dans ce roman bref. Il s'agit d'Onisha, Princesse tikar d'une beauté divine, qui doit s'enfuir de son pays. D'esprit rebelle, férue d'art et de poésie, la tête bouillonnante d'idées originales, jouteuse d'exception, cette Shéhérazade de l'Afrique contemporaine trouve asile auprès d'un Sultan redouté. À Pamanga, épicentre du sultanat, un terrible malheur s'abat sur la population. Il a pour nom la « mélancolie », funeste condensé de mélancolie et de nostalgie. Cette

pandémie de pessimisme endigue toute volonté de progrès et pousse au repli sur soi. La Princesse étrangère va insuffler son enthousiasme au royaume agonisant. Elle impose des manifestations imprévues, comme le concours de la meilleure « sauce-feuilles », ou « la foire des têtes récalcitrantes » du continent, en réunissant les « Africains les plus intransigeants ».

UN APPÉTIT DES MOTS

Le Sultan, séduit, ordonne de surcroît la « diplomatie du rire » pour contrer le virus. Désormais, interdiction est faite sur les antennes de la radio, publique et privée, de diffuser des « chansons, des slows, qui donnent le vague à l'âme ». Seuls sont autorisés les rythmes endiablés, tels ceux d'Olomidié, Maître Gims et Fela Kuti. « La diplomatie du sourire doit endiguer la crainte de larmoyer. » Obligation est faite de rire, sous peine de graves poursuites !

Eugène Ébodé épouse avec malice les codes de la fable, qu'il truffe de jeux de mots avec un appétit de la langue qui colle à la perfection au réel africain halluciné. Les références aux romanciers du continent, son compatriote Mongo

Beti en tête (publié en intégralité dans la collection « Continents noirs »), s'immissent subtilement dans sa prose, sans oublier la figure de Zam-Zam (c'est ainsi que l'on nomme les fous au Cameroun), un dur à cuire à la neurasthénie hilarante, doté de pouvoirs secrets, congédié lors d'une nuit « des joutes oratoires et des taloches ».

Ce dixième roman d'Eugène Ébodé, administrateur de la chaire des littératures et des arts africains de l'Académie du royaume du Maroc, sort à point nommé dans la collection « Continents noirs » qui souffle cette année ses 25 bougies. On salut volontiers le talent affirmé d'un auteur qui a su, en moins de vingt ans, édifier une œuvre solide, si généreusement diverse, qui nous conduit de l'après-génocide rwandais à l'Amérique de la ségrégation et à Mayotte, sans oublier sa trilogie dans la veine autobiographique, *la Divine colère* (2002), au temps où il était goal au pays des crevettes (surnom du Cameroun) et où il dressait un portrait collectif des habitants de Douala (sa ville de naissance) en proie à la passion du foot. ■

MURIEL STEINMETZ



Le romancier colle à la perfection au réel africain halluciné. MULENG TIMNGUM/XINHUA/ABACAPRESS.COM



Laure Murat éclaire le débat sur la réécriture des classiques

ESSAI Faut-il lisser les textes classiques pour enlever leur caractère raciste ou sexiste ? L'écrivaine et universitaire Laure Murat repose les termes du débat dans un petit texte lumineux.

Toutes les époques sont dégueulasses,
de Laure Murat, Verdier,
80 pages, 7,50 euros

On se souvient de la bataille autour de l'œuvre d'Agatha Christie et du choix de l'éditeur français de remplacer le titre *Dix Petits Nègres* par *Ils étaient dix*. Que faire aujourd'hui des œuvres de Ian Fleming, le créateur de James Bond, de celles d'Hergé et notamment du hautement problématique *Tintin au Congo* ? Faut-il les laisser telles quelles ou, comme l'ont fait certains éditeurs, supprimer les mots qui fâchent pour

éduquer leur caractère sexiste, raciste, antisémite ? « *Toutes les époques sont dégueulasses* », répond Laure Murat dans le sillage d'Antonin Artaud, à qui elle emprunte le titre de ce petit livre, né d'une conférence prononcée au Banquet du livre de Lagrasse. Écrivaine et professeure à Ucla, elle s'empare une nouvelle fois d'un sujet polémique avec son double regard français et états-unien, dans la lignée de ses essais

Supprimer quelques termes ne suffit pas à gommer le contexte idéologique.



L'Atelier des poussières, de Marianne Alphant,
P.O.L., 270 pages, 18 euros

Comment parler de la poussière ? Et pourquoi ? Sujet futile, « il suffit de souffler, c'est parti, n'y pense plus ». On y pense, pourtant, tout vient de là, tout y retournera. Le sixième jour, dit la Genèse, Dieu prit en ses mains de la poussière, la pétrit et en forma un corps auquel il donna vie. Après sa mort, il y reviendra. Plus récemment, en 1815, le Tambora, un volcan indonésien, explosa. Des millions de tonnes de poussière dans l'atmosphère firent de 1816 une année sans été, une brûle à côté de la météorite qui causa l'extinction des dinosaures. Plus inoffensifs, les « élevages de poussière » de

Marcel Duchamp, mais le début de la fin de l'art, pour certains. Tout cela reste pourtant négligeable, l'affaire des femmes et des domestiques. La poussière est un travail, nous dit Marianne Alphant, qui dans son drôle de livre convoque avec une malice sérieuse tous les avatars de cette incarnation de la servitude. De Céleste Albaret, la servante de Proust, au Sganarelle de Molière, en passant par les Scapin, Lisette, Cosette et Cendrillon, c'est toute une armée de travailleuses et de travailleurs qui essuient, frottent, brossent dans la littérature, l'art et la philosophie. Swift, Rousseau, Diderot, Voltaire, Kant, ces messieurs étaient servis. Et Hegel savait de quoi il parlait quand il conçut la dialectique du maître et de l'esclave. Mais il tenait la plume, et non le plumeau. ■

ALAIN NICOLAS

Gratter le dos de la littérature

ROMAN Mathieu Lindon explore la démangeaison et en révèle, avec un doigté empreint d'humour, les conséquences physiques et mentales.

Le Monde comme démangeaison, de Mathieu Lindon, P.O.L., 156 pages, 18 euros.

Le romancier prend son sujet à bras-le-corps, en le grattant avec les ongles. « Il y a plus à bafoiller qu'à dire touchant le savon », notait Francis Ponge, qu'il étudiait afin de se « débarbouiller l'esprit ». Mathieu Lindon, quant à lui, fait face à l'urgent besoin d'analyse de cet état de prurit mental ou physique qu'est la démangeaison. Il l'observe, l'ausculte et la décrit, d'où qu'elle vienne, du corps, de la tête au propre comme au figuré, en plein jour ou au bord du sommeil qu'elle interrompt. Ce sujet, ô combien irritant, a ceci de singulier que lorsqu'il commence à démanger, il ne s'arrête plus. Ce qui l'apaise (se gratter là où ça fait mal) le réactive ! Cela donne lieu à une échappée loquace à dessein, étincelante, pour sûr, qui avance avec obstination.

SYMPTÔMES DU CORPS « VIVANT SA VIE DE CORPS »

Tout alors y passe, y compris ces déman-geaisons gênantes en public, quand ça gratte là où ça ne devrait pas (le nez, les fesses, les testicules). D'autres démangeaisons sont également citées à comparaître et dûment inventoriées. Il s'agit de celles qui viennent de nulle part et ne disent rien ; simples symptômes du corps « vivant sa vie de corps ». Il en est, à l'inverse, qui prennent racine dans l'ordre moral, esthétique, voire politique. Les mots, si judicieusement choisis par l'écrivain, s'attachent à signifier cette rage, cet excès, parfois sibon (« se gratter dans sa solitude, quand on a attendu avant de l'atteindre, ce point au milieu du dos, soudain la félicité »).

Par essence en perpétuelle métamorphose fuyante, la démangeaison suscite un paradoxe de taille chez Mathieu Lindon : « Impossible à ressusciter autrement qu'en la revivant. » L'expérience est alors à reprendre dans toutes ses acceptations, de cette réalité matérielle autant que langagière, lorsque certains mots « nous démangent ».

Il s'avère que la démangeaison se dissout dans sa résolution. Elle s'efface, après avoir laissé des traces de son passage, sur la peau ou dans la tête. C'est dire si, de ce sujet, on ne vient pas facilement à bout, car lorsque ça commence « on n'est plus maître de rien ». Parfois même, ça démange sur ce qui n'existe plus ; c'est la « démangeaison fantôme », celle de l'amputé à la jambe ou au bras qu'il n'a plus, ou encore celle du livre refermé, quand ça nous démange de l'ouvrir à nouveau, pour y glaner un ou deux bons mots. ■

MURIEL STEINMETZ



DOCUMENT Alain Lance, pages arrachées à l'oubli

Alain Lance
EN MARGE DE L'OUBLI

**En marge de l'oubli,
d'Alain Lance,
Tarabuste, 194 pages,
16 euros**

Alain Lance, lisant le journal de Thomas Mann, note sa précision maniaque, le relevé obsessionnel des moindres détails de sa vie. Un reproche qu'on ne saurait lui faire. *En marge de l'oubli* n'est pas un journal, mais un carnet tenu année après année, consignant quelques événements marquants de sa vie personnelle, de son œuvre, de la vie littéraire et politique. Des « annales », si l'on veut. Des pages arrachées à l'oubli.

Alain Lance, né en 1939, est un poète et traducteur de l'allemand reconnu. Mais son implication dans la

vie littéraire française et internationale en fait un témoin privilégié. Germaniste, il a, après avoir enseigné l'allemand dans le secondaire, enseigné le français en Iran. Puis il a dirigé les instituts français de Francfort et de Karlsruhe. À son retour en France, il est choisi comme directeur de la Maison des écrivains, de 1994 à 2004. Ces postes d'observation privilégiés font de la lecture d'*En marge de l'oubli* un document précieux sur une époque qui s'étend de 1988 à 2015, vingt-sept années pendant lesquelles le monde a changé en profondeur. Dans les premières pages, on le voit passer à Check Point Charlie, la frontière pour aller à Berlin Est, visiter Volker Braun et Christa Wolf, qu'il traduit. Un an plus tard toujours en poste à Francfort, il est à la

Foire internationale du livre quand on annonce la chute du mur. Cinq jours plus tard, Christa Wolf avait fait sur l'Alexanderplatz de Berlin un discours prophétique.

La politique, et pas seulement les grands soubresauts géopolitiques, tient une grande place dans ces chroniques. On y voit, par exemple, les révoltes des banlieues de 2005, les manifestations contre le CPE. On y lit les comptes rendus de plusieurs articles de *l'Humanité*. Et évidemment, on croise une foule de personnages qui ont compté dans la poésie de la fin du XX^e siècle, en particulier l'équipe d'Action poétique. Mais ce livre est aussi celui d'une personne, d'un père, d'un compagnon. D'un poète, surtout, qui rêve et qui écrit. ■

ALAIN NICOLAS

RÉCIT L'Afrique du Sud par en bas



**Le Cantonnement, de Ronelda S. Kamfer,
traduit du kaaps par Georges Lory,
Zoé, 288 pages, 21,50 euros**

« Les familles ne sont pas liées par le sang, mais par la souffrance. » Dans la famille sud-africaine McKinney, on ne fait pas dans le joli, ça cogne fort et ça fait mal, mais ça n'empêche pas d'enterrer ses morts tout bien comme il faut. La narratrice et héroïne est une adolescente en colère qui affirme : « Je suis métisse, et noire, et africaine, je suis tout sauf blanche. Mais parce que je ne suis pas blanche, je ne vais faire la leçon à personne. Merde ! » Ronelda S. Kamfer

connue comme poétesse, nous plonge ici dans le monde mal connu des métis du Cap. La jeune fille l'indique : « Nous sommes la génération du nouveau millénaire. On nous a stressés à propos de l'an 2000... Je peux vous dire ce qu'étaient les foutues années 1990 dans les Cape Flats. Humiliantes, poussiéreuses, lentes et merdiques. Des pères et des mères toxiques, des enfants élevés sans religion. Mandela a proclamé la paix et puis le temps a passé. » On est bien loin de l'image sucrée de la nation arc-en-ciel et de ses bisous-nours. La vie est dure, sans pitié pour une grande partie de la population sud-africaine parce que l'on n'efface pas des siècles de mépris d'un coup de baguette magique. « Les gens brisés ne se consolent que par morceaux. » *Le Cantonnement* est le livre qu'il faut lire pour comprendre les ambiguïtés, les contradictions de ce pays unique qu'est l'Afrique du Sud. En traduisant ce livre écrit en kaaps, langue cousine de l'afrikaans, Georges Lory nous offre l'immense plaisir de découvrir une écrivaine exceptionnelle. ■

JACQUELINE DÉRENS

REVUE Descartes, le travail et l'école privée au menu de la Pensée



**La Pensée,
numéro 422,
Fondation Gabriel-Péri, 160 pages,
20 euros**

On trouve trois dossiers dans le dernier numéro de *la Pensée*. « Descartes et l'égalité », rassemble des spécialistes qui montrent le potentiel émancipateur de cette œuvre philosophique. Dans « Compter le temps du travail », la revue, avec l'Institut de recherche de la

FSU et l'Institut CGT d'histoire sociale, a fait dialoguer des chercheurs et des responsables syndicaux pour analyser l'enjeu, dans le conflit entre capital et travail, du décompte du temps de production, de services ou d'études. Enfin, un mini-dossier rassemble des révélations sur l'enseignement privé hors contrat : courants pédagogiques, traditionalistes catholiques... Les rapports d'inspection recueillis par le Comité national d'action laïque sont ainsi analysés. ■

ALAIN LOUSTAL

DOCUMENT L'utopie brésilienne d'Oswald de Andrade



**Anthropophagie, crises,
utopies, d'Oswald
de Andrade, éditions
l'Extrême contemporain,
200 pages, 15 euros**

Oswald de Andrade (1890-1954), pamphlétaire, critique, essayiste, romancier, poète, polémiste, a fondé le Groupe des cinq, mouvement moderniste. Il lance, en 1924, le manifeste *Pau Brasil...* En 1928, il publie le *Manifeste anthropophage*, où il prône un retour à la société indienne et à la langue tupi, avec sa fameuse formule « *Tupi or not tupi, that is the question* »... Car Oswald de Andrade

est celui qui « exaspère le sérieux de la pensée », nous dit l'éditeur l'Extrême contemporain, qui nous redonne à lire aujourd'hui cette « dévorante pensée exaspérée-exaspérante ». C'est « une machine gloutonne et païenne qui s'ébranle là », faite « pour dévorer les idées et les paralysies », nous dit l'éditeur ; qui nous propose le *Manifeste anthropophage*, mais aussi la *Marche des utopies* (1953), la *Crise de la philosophie messianique* (1950), où le moderniste brésilien prend l'histoire universelle à bras-le-corps, où le savoir est parodié, désacralisé, où tout est raillé, mais comme dans un idéal de vie – la vie utopique d'Oswald de Andrade, sa truculence. ■

DIDIER PINAUD

BANDE DESSINÉE La condition des « aidantes » exilées



Syndrome Italie, de Tiziana Francesca Vaccaro et Elena Mistrello, traduit de l'italien par Laurent Lombard, éd. Presque Iune, 160 pages, 23 euros

« Je me suis toujours sentie étrangère, au fond, là-bas comme ici. Étrangère à moi-même », écrit Vasilica à ses fils. Dix ans plus tôt, la jeune mère quittait la Roumanie pour aller travailler en Italie et se confronter, comme de nombreuses femmes venues en majorité d'Europe de l'Est, à un cruel dilemme : abandonner ses enfants pour espérer sortir sa famille de la misère. Identifié en 2005 par des psychiatres ukrainiens, le « syndrome Italie » désigne l'ensemble des symptômes dont souffrent les femmes migrantes qui viennent travailler en Italie comme « aidantes », femmes de ménage ou auxiliaires de vie. De la douleur de l'exil à l'amertume du retour, l'autrice et comédienne Tiziana Francesca Vaccaro s'est intéressée à ce phénomène. Par l'intermédiaire de l'Adri (une association des femmes roumaines en Italie), elle a d'abord imaginé un spectacle en récoltant les témoignages. « Le projet naît de l'idée, du désir, du sentiment de responsabilité en tant qu'artiste, de raconter sans filtres un morceau de notre époque », affirme-t-elle.

Soutenue par le trait expressif de la dessinatrice Elena Mistrello, cette BD met en perspective une trajectoire singulière à travers une parabole inspirée par « le principe de la grenouille bouillie » de Noam Chomsky. À l'image du batracien plongé dans l'eau froide qui, une fois que l'eau bout, se retrouve trop affaibli pour sortir de la marmite, ces femmes piégées perdent pied. Mais ce motif de la grenouille rend aussi hommage à leur capacité d'adaptation et d'endurance. Une belle métaphore pour donner de la voix, reconstruire des ponts entre ici et là-bas, entre l'une et les autres, affirmer, enfin, la nécessité de leur reconnaissance. ■

LUCIE SERVIN


LA CHRONIQUE
PHILO DE
CYNTHIA FLEURY


JULIEN GARNIER/HANS LUCAS

Essentielle ambiance

La dégradation de nos régimes d'attention est désormais bien documentée, notamment via la littérature scientifique sur les écrans ou encore sur le présentisme disqualifiant toute densité expérientielle... À l'opposé, il y a le travail de Bruce Bégout, qui continue sa recherche sur l'amplitude phénoménologique de nos vies en consacrant de nouveaux textes aux notions d'« aura », d'« immersion », d'« atmosphère », de « bain », de « milieu », de « climat », de « paysage »... réunis dans *la Pensée mersive. De l'ambiance à l'affinité* (PUF, 2025). En prenant appui notamment sur les écrits de Minkowski, Maldiney, Binswanger, Proust, Sloterdijk, Böhme, Ogawa... ou encore sur les œuvres artistiques de Philippe-Jacques de Loutherbourg (1740-1812) jusqu'à Yves Klein (1928-1962), l'auteur démontre comment l'expérience ambiancielle ne se confond pas avec la perception d'un monde extérieur mais remet instantanément en cause la relation duale sujet-objet. **L'ambiance est la « source, ce en quoi et par quoi nous percevons ce qui nous entoure.** C'est elle qui nous ouvre au monde en totalité ». Dans son chapitre sur les dispositifs d'immersion, Bégout fait un détour historiographique en décrivant l'Eidophusikon qu'inventa le peintre de paysage Loutherbourg dans sa maison de Leicester

Les casques de réalité virtuelle produisent des effets efficaces mais qui semblent dénués de résonance symbolique.

flétrir mais de faire sentir et éprouver des émotions, d'oublier la notion même de spectacle pour lui préférer celle de participation.

Pour autant, ces techniques ne visaient pas à appauvrir nos régimes perceptifs, bien au contraire. Aujourd'hui, les casques de réalité virtuelle produisent des effets extrêmement efficaces mais qui semblent dénués de résonance symbolique. Redécouvrir la valeur conceptuelle de l'ambiance, c'est comprendre qu'elle donne accès phénoménologiquement à l'être, autrement dit qu'elle est tout autant esthétique qu'éthique, fondamentalement thymique. Elle est l'autre nom de notre appartenance au grand tout, sachant qu'elle n'est nullement un fond immémorial qui demeurerait préservé des transformations sociales et historiques.

L'ambiance fait coexister en l'homme différents régimes d'expériences, le régime mersif, qui témoigne de notre affinité primitive avec le monde, et le régime jectif, qui relève de notre individuation. Nous sommes et le traversé et le traversant. Dès lors, l'expérience actuelle des « sales ambiances » se fait moins anodine tant elle charrie une blessure, parfois insurmontable, des liens affinitaires qui nous constituent. ■

Square à Londres : une sorte de cinéma avant l'heure permettant de contempler une succession de paysages, combinée à des sources lumineuses dissimulées, des filtres de soie colorés, des panneaux coulissants, le tout accompagné par de la musique. Le but de cet art n'était plus de faire ré-

flétrir mais de faire sentir et éprouver des émotions, d'oublier la notion même de spectacle pour lui préférer celle de participation.

Pour autant, ces techniques ne visaient pas à appauvrir nos régimes perceptifs, bien au contraire. Aujourd'hui, les casques de réalité virtuelle produisent des effets extrêmement efficaces mais qui semblent dénués de résonance symbolique. Redécouvrir la valeur conceptuelle de l'ambiance, c'est comprendre qu'elle donne accès phénoménologiquement à l'être, autrement dit qu'elle est tout autant esthétique qu'éthique, fondamentalement thymique. Elle est l'autre nom de notre appartenance au grand tout, sachant qu'elle n'est nullement un fond immémorial qui demeurerait préservé des transformations sociales et historiques.

L'ambiance fait coexister en l'homme différents régimes d'expériences, le régime mersif, qui témoigne de notre affinité primitive avec le monde, et le régime jectif, qui relève de notre individuation. Nous sommes et le traversé et le traversant. Dès lors, l'expérience actuelle des « sales ambiances » se fait moins anodine tant elle charrie une blessure, parfois insurmontable, des liens affinitaires qui nous constituent. ■

Un récit sur l'enfer de Gaza

ESSAI L'historien Jean-Pierre Filiu a pu se rendre dans l'enclave palestinienne. Le choc est total. Il rapporte un reportage glaçant et révoltant.

Un historien à Gaza, de Jean-Pierre Filiu, éditions les Arènes, 224 pages, 19 euros

La bande de Gaza que Jean-Pierre Filiu a si bien connue n'existe plus. Hier encore, l'enclave palestinienne débordait de vie, malgré un blocus scélérat et des opérations militaires israéliennes meurtrières. Désormais, cette langue de terre est anéantie. Sa population est pilonnée par des raids, hébétée par des ordres d'évacuation ubuesques, entassée dans des camps de réfugiés transformés en souricières. Ce que les Palestiniens subissent depuis les attentats sanglants du 7 octobre 2023 dépasse l'entendement.

Le choc est immense pour l'historien et araphone qui est parvenu à entrer à Gaza en décembre 2024 alors que Tel-Aviv interdit à la presse internationale de se rendre dans ce territoire. De ce séjour d'un mois, ce fin connaisseur du conflit livre un récit à la fois glaçant et révoltant. Jean-Pierre Filiu se garde de phrases ampoulées et d'adjectifs ronflants. Il s'en tient aux faits et les rapporte avec minutie. La méthodologie de son journal de bord est implacable et bouleversante. Chaque chapitre donne la mesure de l'anéantissement, de la politique d'occupation d'Israël, qui pousse l'ignominie jusqu'à se rendre complice des pillards de l'aide



Gaza City, le 4 juin. Des Palestiniens au milieu des destructions. ABDALHAKEM ABU RIASH/ANADOLU/AFP

humanitaire et qui, sous le fracas des bombes, fait main basse sur ce territoire stratégique.

L'auteur et historien Jean-Pierre Filiu, dont l'intégralité des droits de son livre est versée à Médecins sans frontières pour financer ses actions à Gaza, s'attache à faire comprendre les desseins du gouvernement suprémaciste de Benyamin Netanyahu. Un rapide regard sur les deux cartes qui encadrent l'ouvrage illustre la stratégie d'annexion et le nettoyage ethnique en cours pour y parvenir. Les mots ici sont un réquisitoire. Le professeur en science politique se penche également sur le rôle des acteurs palestiniens et les conflits qui les opposent ; il pointe les responsables internationaux, complices d'une tragédie qui n'est pas insurmontable, à la condition d'agir. Et vite. ■

CATHY DOS SANTOS

Quand les SKF ont repris leur usine

ESSAI Lutte, emploi et industrie, Gérard Streiff retrace l'histoire d'une dignité ouvrière au tournant de la rigueur à Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne.



La Légende SKF,
de Gérard Streiff,
éditions du Petit Pavé, 101 pages,
14 euros

Le 5 juin 1985, au petit matin, un camion benne enfonce le mur d'enceinte de l'usine SKF d'Ivry-sur-Seine. Immédiatement, des centaines d'ouvriers, épaulés par des militants de la CGT et du PCF d'autres entreprises, des enseignants ou encore des employés des collectivités locales s'engouffrent dans la brèche. À l'intérieur, les policiers qui

montaient la garde depuis que les travailleuses et les travailleurs en avaient été chassés le 28 mai après six cents jours d'occupation sont surpris. L'usine et ses abords, où près de 10 000 personnes manifestent, sont le théâtre de violents affrontements tout au long de la journée. Malgré les arrestations et les blessés, les SKF sont parvenus à reprendre leur usine. Le 6 juin, les CRS la quittent. Gérard Streiff nous plonge dans l'histoire de celles et ceux qui ont refusé de plier devant la multinationale suédoise et se sont battus pour sauver leur usine de fabrication de roulements à

billes. Il nous raconte qui étaient ces femmes et ces hommes. Il témoigne de l'appréciation de la lutte des classes à l'époque du « tournant de la rigueur », prémisses des années d'ultralibéralisme, quand François Mitterrand et le PS au pouvoir tournaient le dos à la classe ouvrière, qui les y avait pourtant portés. À l'heure où l'existence des derniers hauts-fourneaux du pays, propriété d'ArcelorMittal, et ce qui reste de l'industrie nationale sont menacés, cet ouvrage rappelle combien la solidarité peut constituer un puissant levier de résistance. ■

PIERRE-HENRI LAB

Une série espagnole pour en finir avec le devoir conjugal

TÉLÉVISION Récompensée à Séries Mania, cette fiction en quatre épisodes créée par Alauda Ruiz de Azua relate l'histoire d'une femme qui porte plainte pour viol contre son époux.

Querer, Arte, 21 heures

Dans un silence de plomb, Miren Torres (Nagore Aranburu) retire son alliance, emballé ses affaires dans une valise et retire quelques photos d'un vieil album. Comme une triste danse, chaque mouvement semble pensé et répété depuis des années. Mais son mari rentre plus tôt du travail et lui demande aussitôt de lui préparer à manger. La viande continuera de cuire longtemps. Pour fuir cette charge mentale qui s'ajoute aux violences, Miren prend ses jambes à son cou et dévale les escaliers avec ses maigres affaires. Elle a décidé de quitter son mari, Inigo Gorosmendi (Pedro Casablanc), contre lequel elle vient de déposer une plainte pour viol conjugal répété depuis des années et maltraitance.

Dévastée, elle se réfugie chez Jon, son fils cadet, avant de s'installer dans l'appartement de sa mère, récemment décédée. L'aîné, Aitor, se range avec colère aux côtés de son père. Pourquoi ne pas lui avoir répété qu'elle ne voulait pas de relations sexuelles ? Pourquoi n'a-t-elle pas porté plainte plus tôt ? Est-elle sous médicaments pour agir de la sorte ? Pourquoi l'entendait-il jouer ? Son fils, père de famille, la bombarde de questions sans qu'elle ne puisse répondre.

Prouver la réalité d'un viol est difficile. Lorsque l'agresseur est le mari, le père de ses enfants, remporter un procès semble impossible. Partiellement tournée en huis clos, cette série espagnole aborde

La difficulté de regarder en face les abus commis par un proche.

la difficulté de regarder en face les abus commis par un proche, surtout lorsqu'il n'y a aucune preuve. C'est la parole de la victime contre celle de l'agresseur présumé. Et la série laisse la possibilité au spectateur de tirer sa propre conclusion en se plaçant dans la position d'un juré confronté aux divers récits. Chacun expose ses points de vue. La réalisatrice Alauda Ruiz de Azua prend son temps pour développer un à un ses personnages.

UNE RÉALITÉ DÉFORMÉE

Au fil des quatre épisodes d'une rare finesse, cette dernière tisse l'emprise d'Inigo sur son entourage, la perte d'amis de Miren (qui se révèlent être seulement les amis de son conjoint), sa dépendance financière... La quinquagénaire perd ses libertés économiques et sociales. Lors du procès, Inigo explique ne pas comprendre les faits reprochés : il a toujours œuvré pour le bien-être de sa famille, accuse Miren de déformer la réalité et se place en victime. Il se croit sincèrement du bon côté, celui de l'amour. Mais sa compagne ne se démonte pas et se bat pour démontrer l'idée de devoir conjugal, une obligation implicite pour les époux d'entretenir des relations sexuelles. C'est en cela que le titre de la série télévisée est intéressant : en espagnol, « Querer » signifie « aimer », « vouloir », « apprécier » mais aussi « désirer ». Cette fiction, qui a remporté le Grand Prix au festival Séries Mania 2025, laisse peu d'espoir sur le sort des femmes violées, mais montre à merveille la question du consentement et la complexité du statut de victime. ■

MARGOT BONNÉRY



Inigo Gorosmendi (Pedro Casablanc) et Miren Torres (Nagore Aranburu), l'agresseur et sa victime. NICOLÁS DE ASSAS/MOVISTAR PLUS+



LE FILM DU TAPIS ROUGE DE SOIE

Du Piémont à la France, un récit d'exil en stop motion

TÉLÉVISION Les grands-parents du réalisateur Alain Ughetto ont émigré au début du XX^e siècle. L'épopée familiale rejoint, sous forme d'animation, la « grande » histoire.

Interdit aux chiens et aux Italiens, France 4, 21 heures

Alain Ughetto, petit-fils d'immigrés italiens, raconte dans un long métrage en stop motion, l'histoire de sa famille haute en couleur et en rebondissements. Il donne à Ariane Ascaride le rôle de Cesira, sa grand-mère. Ce petit personnage en pâte à modeler raconte l'aventure qu'elle a vécue, aux côtés de son mari, Luigi Ughetto, dans une réalisation tout en douceur.

C'est au moment de la construction du tunnel du Simplon, entre la Suisse et l'Italie, que les deux se rencontrent. Au pied du tunnel, côté suisse, naît leur premier enfant, Marie-Cécile. Après leur mariage, ils retournent à Ugheterra, la terre natale de Luigi, et y restent plusieurs années. Ils traversent les guerres de Libye en 1911 et la Première Guerre mondiale. Puis Luigi décide d'émigrer avec sa famille. Son projet initial était l'Amérique, mais le bateau contenant leurs affaires coule : ils sont contraints d'opter pour la France. Loin de chez lui, Luigi parvient malgré tout à accomplir son rêve en devenant propriétaire. Il nomme ses terres Paradis. « Pas parce que ça l'était, mais parce que ça devait l'être. »

Pendant cette période, Luigi retourne en Italie malgré le fascisme au pouvoir afin de ramener avec lui les membres de sa famille restés dans le Piémont. Pourtant, en France, la vie n'est pas si simple. La famille Ughetto subit quotidiennement des injustices raciales. Plus grave encore, la Seconde Guerre mondiale les atteint de plein fouet. Vincent, le père d'Alain, alors encore très jeune, rejoint le maquis et s'engage dans la Résistance. Ce film est un hommage touchant, dédié à celles et ceux qui ont dû tout quitter pour leur survie. ■

CHARLIE BARREIRA

RETRouvez l'Humanité sur Internet

Reportages, analyses, entretiens, chroniques, vidéos, directs...

Toute notre actualité à portée de clic.

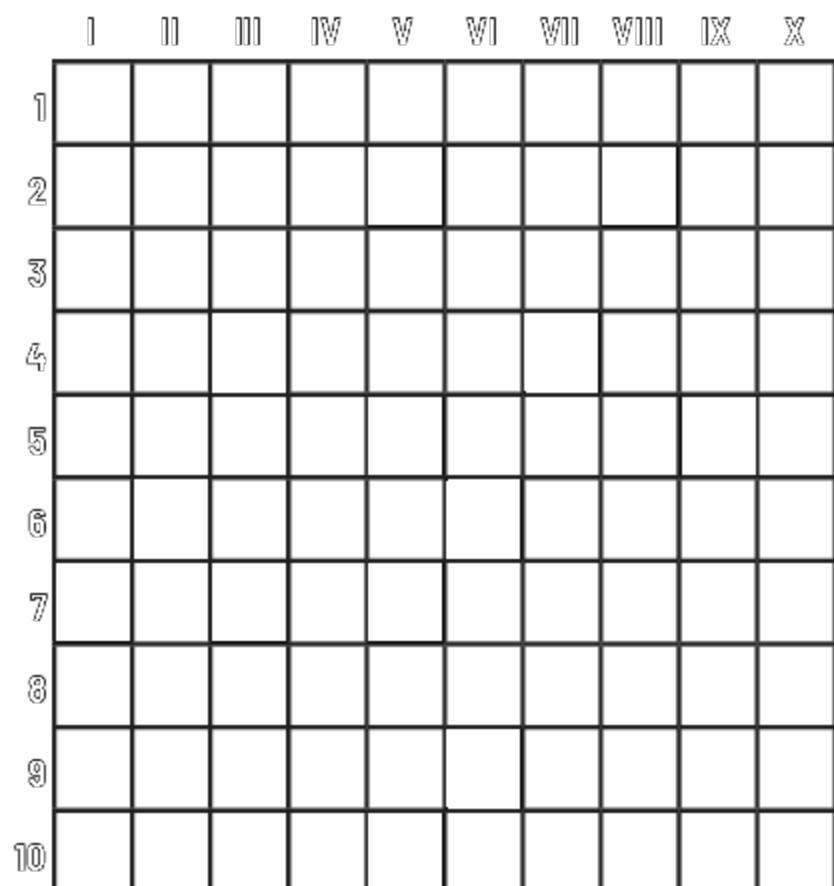
➤ www.humanite.fr

➤ facebook.com/humanite.fr

➤ twitter.com/humanite_fr

➤ linkedin.com/company/humanite

➤ Compte lhumanitefr sur Instagram


MOTS CROISÉS N° 24 211 par Martial Dubois**HORIZONTALEMENT**

1. Moyen de paiement. 2. Choisi par Dieu. En quel endroit. Personne aimée. 3. Il fait une récollection. 4. Signe informatique. Chef éthiopien. Océan. 5. Élimal. Grande école. 6. Cônes garnis de pointes servant à égoutter les bouteilles. Commune d'Eure-et-Loir. 7. Très ancien roi de Hongrie. 8. Décision prise par une assemblée. 9. Provient d'une source physique. Qui n'est pas fondé. 10. Guillerets. Conçue.

VERTICALEMENT

1. Métal du groupe des lanthanides. Désert rocheux. 2. Tournures hasardeuses des événements. Distancer ses poursuivants. 3. Période chaude pour les animaux. Bradype. Sapajou. 4. Frappons d'une vive crainte. 5. Fleuve de France. Bande de tissu. 6. Plante d'arbres. Or de labo. 7. Enduit très résistant. Pourvoir. 8. Tartelette. 9. Vase funéraire. Rongé par une action lente. 10. Qui reçoit de l'argent pour ses besoins.

SOLUTION HORIZONTALEMENT 1. Caisse bleue. 2. Elue. 3. Retraitemt. 4. La Rés. 5. USAI. 6. HS. 7. André. 8. Ressources. 9. Femme. 10. Gal. 11. Géral. 12. Semai. 13. Rue Al Saï. 14. Terrifions. 15. Drée. 16. Le VI. Boisé. 17. Lyc. Nestlé. 18. Lumé. 19. Erode. 20. Entretenu. 21. VERITABLEMENT 1. Gérum. 2. Résolution. 3. Femme. 4. Indu. 5. Gal. 6. Rés. 7. USAI. 8. André. 9. Femmes. 10. Gal. 11. Géral. 12. Semai. 13. Rue Al Saï. 14. Terrifions. 15. Drée. 16. Le VI. Boisé. 17. Lyc. Nestlé. 18. Lumé. 19. Erode. 20. Entretenu.

l'Humanité

Fondateur Jean Jaurès **Directeur** Fabien Gay
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Société nouvelle du journal l'Humanité (SA 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 3 000 000 euros **Siège social** 5, rue Pleyel, immeuble Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
Téléphone 01 49 22 72 72
Service aux abonnés Tél. : 01 55 84 40 30
E-mail : relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques
Gestion, réglage et promotion: agence Boconseil.
Tél. : 09 67 32 09 34.

E-mail : oborscha@boconseilame.fr

Vente militante 01 49 22 73 55**Publicité** Comédiance. Olivier Valentin, président

Tél. : 01 49 22 74 51 (commerciale)

Tél. : 01 49 22 74 53 (annonces classées)

Tél. : 01 49 22 74 89 (annonces légales)

Directoire

Fabien Gay, président du directoire et directeur de la publication; Maud Vergnol, codirectrice de la rédaction; Anthony Daguet, secrétaire général et codirecteur de la publication

Conseil de surveillance

Jean-Louis Frostin, président

Actionnaires principaux SAS Fonds d'Humanité,

Association des lectrices et des lecteurs de l'Humanité

Impression POP (La Courneuve), SMP (Vitrolles), Nancy-Print, CILA (Nantes), MidiPrint (Gallargues)**Numéro ISSN** 0242-6870**Dépôt légal** Date de parution**Commission paritaire** 1124 C 79615**Tirage du 10 juin 2025** 26 582 exemplaires

Imprimé sur des papiers produits en France, Belgique et Espagne - 60% ou 100 % de fibres recyclées - IFDG. Eutrophisation PTot : 0,01 kg/tonne.



LES VOYAGES
l'Humanité

Turquie

TRAÎN D'UNION ENTRE ORIENT ET OCCIDENT

DU 24 SEPT. AU 8 OCT. 2025 • À PARTIR DE 3 825 €*

LE +

Les visites se feront en présence de Pierre BARBANCEY, journaliste de l'Humanité ainsi qu'un accompagnateur LVI.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS 

LVI - TLC VACANCES
45, rue Gustave Nicolle 76600 LE HAVRE
Tél. 0235 21 82 44
www.tlcvacances.fr

* Tarif basé sur un groupe de 20 personnes payantes / Réduction de 5% sur le prix du voyage pour les abonnés de l'Humanité.

l'Humanité magazine

LES CROISIÈRES
l'Humanité

Chine

CROISIÈRE AU FIL DU YANGTSE

DU 9 AU 20 NOVEMBRE 2025 À PARTIR DE 5 990€ TTC*

LE +

Avec vous à bord Dominique Vidal-Bari, ancienne correspondante de l'Humanité en Chine, elle donnera plusieurs conférences.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Rivages du Monde
01 83 79 94 60
www.rivagesdumonde.fr/croisières-partenaires/lhumanité

l'Humanité magazine

l'Humanité

« Reconnaissance de la Palestine, dans quelles conditions? (3/3)

La conférence internationale coprésidée par la France et l'Arabie saoudite pour relancer une solution pacifique dite « à deux États » aura lieu du 17 au 20 juin au siège des Nations unies, à New York.

La reconnaissance est un acte fort qui vise à garantir les droits de ce peuple. C'est un engagement à emprunter la voie du règlement politique.



AGNÈS LEVALLOIS
Présidente
de l'iReMMO

Qui, il faut reconnaître l'État de Palestine, car c'est affirmer les droits politiques des Palestiniens, de tous les Palestiniens, y compris ceux de la diaspora ; c'est leur donner un « *toit politique* » qui leur est jusqu'à aujourd'hui refusé. Si nous ne le faisons pas, nous laissons Israël mener à bien son projet de nettoyage ethnique visant à vider la bande de Gaza de sa population avec le risque, ensuite, que cette stratégie s'applique à la Cisjordanie. L'objectif du gouvernement de Netanyahu étant la disparition pure et simple de ce peuple. Rappelons que la création de l'État d'Israël en 1948 devait s'accompagner de la création d'un État palestinien et que si l'OLP a reconnu Israël, l'État hébreu, lui, non seulement n'a jamais reconnu l'État de Palestine mais entend ouvertement « *finir le travail de 1948* », soit faire disparaître sa population et de ce fait toute possibilité d'émergence de cet État. Le droit international consacre la solution à deux États et les différentes résolutions de l'ONU le rappellent sans cesse. Dans celle du 10 juin 2024, adoptée à l'unanimité, le Conseil réaffirme « *son attachement sans faille à la vision de la solution à deux États vivant côté à côté en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues* ». Aujourd'hui, 148 des 193 pays membres de l'Organisation des Nations unies ont fait la démarche et il est frappant de constater que les pays du G7 s'y refusent encore, creusant tous les jours un peu plus le fossé entre eux et le reste d'un monde, lequel considère comme nécessaire d'accorder leurs droits à ce peuple qui en est dramatiquement privé. Évidemment, il ne s'agit pas

simplement de reconnaître cet État, il faut immédiatement prendre les mesures pour arrêter le massacre en cours, le génocide des Palestiniens. La reconnaissance de cet État n'est pas une fin en soi, c'est un acte fort qui vise à accorder les droits que ce peuple revendique depuis des dizaines d'années.

La conférence coprésidée par la France et l'Arabie saoudite qui se tiendra à New York permettra-t-elle cette avancée ? La déclaration tripartite franco-britannico-canadienne représente-t-elle une évolution significative permettant d'avancer dans cette direction ? L'horreur de la situation à Gaza semble réveiller certains gouvernements qui admettent

Il est encore possible de trouver une solution par des échanges de territoires.

que la reconnaissance peut être un moyen de pression sur Israël certes nécessaire même s'il est insuffisant. D'aucuns considèrent qu'en raison du mitage du territoire palestinien, un État palestinien n'est plus possible car non viable. Or, si l'ampleur de la colonisation est réelle, elle doit évidemment cesser, il est encore possible de trouver une solution par des échanges de territoires à condition que la volonté politique existe. Ainsi, ce n'est pas uniquement une décision symbolique, mais un engagement de ceux qui s'inscrivent dans cette voie à appuyer une démarche avant tout politique. En effet, aucune solution militaire n'est possible, les vingt mois de bombardements incessants menés par l'armée israélienne en sont la preuve. ■



À LIRE
L'Échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël,
de Thomas Vescovi, la Découverte, 2021.

La souveraineté du peuple palestinien doit s'accompagner de mesures concrètes. Il en va de la crédibilité de la diplomatie française.



THOMAS VESCOVI
Doctorant en science politique, cofondateur du collectif de recherche Yaani.fr

Le 30 mai, lors de sa visite dans la colonie israélienne en reconstruction de Sa-Nur, le ministre israélien de la Défense, Israël Katz, a déclaré en s'adressant explicitement à la France : « *Ils reconnaîtront un État palestinien sur le papier, et nous construirons ici l'État juif israélien sur le terrain. (...) Le papier sera jeté à la poubelle de l'histoire et l'État d'Israël prospérera et fleurira.* »

Depuis le 7 octobre 2023, la décrédibilisation de la parole diplomatique française dans la région s'est accélérée, essentiellement à cause des compromissions et des manquements du pouvoir politique. Du « *chant d'amour pour Israël et ses dirigeants* » proclamé par François Hollande en 2013 aux tergiversations d'Emmanuel Macron face aux crimes de masse commis dans la bande de Gaza, la France est face à son histoire au Proche-Orient. Elle ne peut plus attendre et doit enfin reconnaître l'État de Palestine, car il en va de sa crédibilité : d'abord au vu de l'engouement manifesté par d'autres États pour suivre l'exemple français ; ensuite parce qu'un pas en arrière symboliserait, plus que jamais, d'avoir cédé aux menaces israéliennes et aux pressions états-unies.

Les enquêtes d'opinion convergent sur l'opposition d'une nette majorité

d'Israéliens à l'idée d'un État palestinien : entre 50 et 60 % de l'opinion, et jusqu'à 70 % pour la seule partie juive de la population. Un refus relayé par leurs représentants à la Knesset : en février 2024, 99 parlementaires sur 120 ont soutenu une résolution s'opposant aux « reconnaissances unilatérales » de l'État de Palestine, tandis qu'en juillet 2024, ils n'étaient que 9 à marquer leur soutien à la création d'un État palestinien.

C'est dire à quel point, dans un champ politique israélien aussi droitisé, la simple défense d'une solution conforme au droit à l'autodétermination des deux peuples comprenant la création de deux États souverains représente déjà une position radicale. En d'autres termes, il est tout à fait illusoire d'espérer l'émergence prochaine, en Israël, d'une « *personnalité modérée et raisonnable* » mettant fin à la colonisation et à l'occupation. Dès lors, à l'heure où le colonialisme de peuplement israélien et son régime d'apartheid prennent la forme d'un crime de génocide à Gaza et d'un nettoyage ethnique dans toute la Palestine, cette reconnaissance doit se faire sans attendre pour réaffirmer le droit à la souveraineté du peuple palestinien sur sa terre. Mais celle-ci doit indispensablement s'accompagner de mesures coercitives et concrètes.

C'est à cette seule condition que la reconnaissance pourrait dépasser l'acte symbolique, participer à changer le rapport de force sur le terrain et réinscrire la France comme un pays dont la parole diplomatique est conséquente. ■

Il est tout à fait illusoire d'espérer l'émergence en Israël d'une « *personnalité modérée et raisonnable* » mettant fin à la colonisation.

« **M**on nom peut faire peur, mais je suis plutôt un gentil », plaisante l'homme à l'épaisse barbe flamboyante et aux yeux en amande. En tenue de travail, quittant tout juste son poste, ce technicien d'ArcelorMittal a rejoint le local de la CGT du site de Mardyck, près de Dunkerque, où s'était délocalisée la conférence de rédaction de *l'Humanité*, le 6 mai dernier. Quand il prend la parole, c'est pour affirmer : « Même si le grand patron acceptait de tenir ses promesses en investissant dans la construction de hauts-fourneaux moins polluants, et que l'acier produit était destiné à la filière des voitures électriques, la "décarbonation" ne sera pas pour autant au rendez-vous si c'est pour produire des SUV hyperlourds, donc polluants. »

Sa dénonciation de l'imposture écologiste de son patron et, plus généralement, de la notion même « d'acier vert » laisse peu de place au doute : en plus d'être un représentant syndical CGT en lutte contre la menace de fermeture des hauts-fourneaux, il est aussi un écologiste convaincu. « Je suis de tous les combats contre l'injustice », justifie l'homme de 56 ans, qui milite notamment avec le mouvement Extinction Rebellion et celui des gilets jaunes, mais aussi pour l'accueil des exilés et contre leur traque brutale sur les côtes de la mer du Nord.

« JE SAIS CE QUI SORT DE MON USINE »

Technicien de laboratoire, il analyse tous les effluents non métalliques rejetés par les sites ArcelorMittal de Dunkerque, de Mardyck, de Desvres. Il s'agit de liquides, mais aussi de coproduits comme les minéraux, les charbons, les chaux et même les poussières des électrofiltres, très chargées en dioxine. « En tant que chimiste, je constate des choses dont les autres salariés ne peuvent pas se rendre compte. Depuis que je suis représentant syndical, j'ai alerté plusieurs fois l'inspection du travail sur la nocivité de ces substances pour mes collègues », indique le cégtiste, qui, « souvent, déconseille aussi aux copains d'aller pécher des moules dans le coin ».

Classée Seveso 2, l'usine de Dunkerque est la principale émettrice de dioxine et de furane du secteur. « Mais, apparemment,



Laurent-Pierre Thueur, métallo intello

Technicien à l'usine ArcelorMittal de Dunkerque, le représentant syndical CGT concilie la défense des emplois et de son outil de production avec des convictions écologistes et de transformation sociale.

elle semble se conformer aux demandes de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et aux arrêtés préfectoraux en matière de pollution atmosphérique », ironise le métallo, qui a choisi d'aller habiter au vert, près de la frontière belge, le plus loin possible de son lieu de travail. « Je sais ce qui sort de mon usine et de celles alentour, et j'ai estimé qu'il était préférable d'en éloigner un peu mes enfants », lâche-t-il, bien conscient cependant qu'à la campagne, « on n'est

pas épargné par les pesticides utilisés par l'agriculture intensive ».

S'il est attaché à l'usine et à tous les combats qu'y mènent, Laurent-Pierre Thueur aurait préféré un autre destin. « Ma vocation, c'était de devenir prof de philo », explique-t-il. Très jeune, il a décidé que sa vie ne se résumerait pas au rythme aliénant imprimé par le travail. Aussi attentif à l'environnement qu'aux êtres humains, il a beaucoup voyagé en stop et fait des rencontres qui l'ont enrichi. Nourri de

« Ma vocation, c'était de devenir prof de philo », explique cet autodidacte qui a finalement intégré l'aciérie par tradition familiale.
DAVID PAUWELS

la pensée d'Élisée Reclus, de Bertrand Russell et, plus récemment, de sa lecture de *la Grande Transformation*, de Karl Polanyi, cet intellectuel autodidacte a finalement intégré l'aciérie par tradition familiale. Alors que son père a fait toute sa carrière chez Usinor, le fils commence par des « contrats temporaires vacances » alors qu'il est encore au lycée. « Par la suite, dans les années 1990, j'ai fait un contrat d'apprentissage à Sollac (aujourd'hui absorbé par ArcelorMittal – NDLR) et, ensuite, j'ai été embauché en 2001 à Arcelor, qui est devenu

« Depuis la disparition des CHSCT, (...) la détérioration, je l'ai vue physiquement et psychologiquement chez les salariés. »

ArcelorMittal après l'OPA du patron indien. Mon entreprise a donc changé quatre fois de nom », retrace Laurent-Pierre Thueur.

En l'encourageant à suivre le même chemin que lui, le père n'imaginait pas sans doute un tel destin pour l'usine, symbole dans la seconde moitié du XX^e siècle de salaires corrects et de sécurité de l'emploi. « Depuis la disparition des CHSCT, imposée par les ordonnances Macron, la direction nous fait bien comprendre que nous n'avons qu'un pouvoir consultatif tant que représentants du personnel et nous traite avec le plus grand mépris, regrette le syndicaliste. La détérioration, je l'ai vue physiquement et psychologiquement, surtout chez les salariés, dont une partie aujourd'hui est sidérée par les annonces de licenciements et celles qui se profilent. »

Si la cokerie et les hauts-fourneaux veulent à fermer, Laurent-Pierre Thueur sait qu'il se retrouverait lui aussi sur le carreau. Et de pointer, songeur : « Avant, les autres instances syndicales traitaient les représentants CGT de complotistes quand nous alertions sur les projets de Mittal ; maintenant, l'ensemble des salariés réalisent qu'on avait raison. » Hélas. Mais le combat pour la nationalisation de l'entreprise, seule issue pour préserver l'emploi et la production sur place, selon la CGT ArcelorMittal, ne fait que commencer. ■

EUGÉNIE BARBEZAT